ESTIMATES

Law Commission of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/81-2004
ISBN 0-660-62648-9

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Law Commission of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

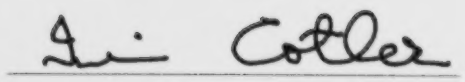

Irwin Cotler

Minister of Justice

105-01146/

Table of Contents

Messages **3**
- President's Message 3
- Management Representation Statement 5

Summary of Performance **6**

Organizational Context **9**
- Mission 9
- Mandate 9
- Structure 10
- Independence 10
- Strategy and Approach 11
- Partnerships 11
- Public Expectations 13

Performance Model **15**
- Strategic Outcome 15
- Plans and Priorities 15
- Main Program Initiatives 15
- Resources 16
- Meeting Prior Commitments 17

Performance Overview **18**
- Personal Relationships 19
- Governance Relationships 20
- Economic Relationships 23
- Social Relationships 25
- What is a Crime? 26
- Management Accountability Framework Improvement Initiatives 27

Annex 1 – Financial Tables **31**

Annex 2 – Statute Administered **33**

Annex 3 – Contact Information **33**

Annex 4 – Financial Statements **34**

Messages

President's Message

It is with pleasure that I submit this Departmental Performance Report of the Law Commission of Canada for the period ending March 31, 2004. The submission of this Report coincides with the end of my term as President of the Law Commission. I was initially appointed in 2000 for a three year term and was honoured to be reappointed for an additional one year period. It has been indeed a privilege to contribute to the evolution of law in Canada in this capacity.

The law evolves in the context of everyday human relationships. Law sometimes facilitates the establishment of just and equitable relationships, be they personal, social, economic, or in the area of governance. However, the law frequently hinders the development of positive, just, and enriching relationships. Law reform seeks to ensure that law responds well to the aspirations of Canadians.

Since its beginnings, the Law Commission of Canada has supported a research plan designed to situate the law within a social framework and in relation to human activity. In 2003-2004, the Law Commission pursued its research and, in particular, submitted to the Minister of Justice three reports on the modernization of Canada's legal institutions:

- ***Transforming Relationships Through Participatory Justice*** is aimed at recognizing the need of disputants to participate fully in resolving their conflicts. This document, which traces the role of conflict resolution within the framework of increasingly fragmented social relationships, reviews developments in mediation, conciliation and restorative justice.

- ***Voting Counts: Electoral Reform for Canada*** examines our system of democratic governance, proposing changes to the voting system as well as offering other measures that will contribute to the democratic aspirations of Canadians and their expectations of more balanced and participatory governance relationships. In addition to recommending that Canada add an element of proportionality to the electoral system, the report highlights ways to improve the representation of women, minority group members, Indigenous people and youth in the system of democratic governance.

- ***Leveraging Knowledge Assets: Reducing Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property*** highlights the deficiencies of our commercial law with respect to access to credit in a modern economy based on knowledge. Our economic relationships are marked by the transition to a knowledge economy. Commercial law that supports the credit and investment infrastructure must be adapted to these transformations.

The Law Commission is also pursuing its work in other key areas of the transformation of our social relationships: the implications of globalization for law and governance, the aging of the population, *What is a Crime?*, recognition of Indigenous legal traditions, and protection of vulnerable workers.

The coming year will certainly see change at the Law Commission of Canada with the appointment of a new president. Its statutory mandate to systematically examine the role of law and its institutions using a multidisciplinary, participatory approach continues to be essential as our economy and society change.

For the last four years, the Law Commission of Canada has benefited greatly from the contribution of Canadians to its work, and I wish to thank them.

Nathalie Des Rosiers
President

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the 2003-04 Departmental Performance Report (DPR) for the Law Commission of Canada.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the 2003–04 Departmental Performance Reports Preparation Guide and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the Law Commission of Canada's performance for the fiscal year 2003–04.

Name: Nathalie Des Rosiers

Title: President

Date: _____

Summary of Performance

Organization Context

The mission of the Law Commission of Canada is 'to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.' To achieve its mission, the Law Commission of Canada develops and conducts cutting-edge research, uses innovative consultation mechanisms and offers recommendations aimed at:

- Developing new concepts of law and new approaches to law
- Making the legal system more efficient, economical and accessible
- Stimulating critical debate about law and its impact on Canadian society
- Eliminating obsolescence and anomalies in the current law

The Law Commission of Canada has one program and one strategic outcome, which is to provide independent advice on reforming Canadian laws, institutions and procedures to ensure that they are aligned with the changing needs of Canadians and society. For the period ending March 31, 2004, total actual expenditures were approximately $3.8M, which represent the Net Cost of the Program as detailed per Annex 1, Table 2.

To achieve its mission and strategic outcome, the Law Commission of Canada conducts research and consultations, and develops recommendations in relation to four types of relationships that Canadians have, namely:

- Personal Relationships
- Governance Relationships
- Economic Relationships
- Social Relationships

Such a framework of research themes or key target areas emphasizes the supremacy of relationships and the supporting role of the law in the type of relationships between individuals in modern society. It is these very relationships and not specific rules in the law, which constitute the starting point of the research conducted.

The Law Commission is also continuing work on a fundamental question which involves all four key target areas: *What is a Crime?* The objective of this research is to identify why certain behaviours are conceptualized as crimes, and to determine the impact of this conceptualization on personal, social, economic and governance relationships.

Performance Summary

For the fiscal year ending March 31, 2004, commitments and results achieved under each of the research themes or key target areas can be summarized as follows:

PRIOR COMMITMENTS	MAIN RESULTS ACHIEVED
Personal Relationships	
▪ Study relationships structured by age and generation, with a particular focus on children, youth and older adults.	▪ Publication of a discussion paper ***Does Age Matter? Law and Relationships Between Generations***, which examines whether age and the standard path through life that frames much of our social policy continue to be legitimate approaches to support the choices citizens make, and to promote healthy relationships across generations.
Governance Relationships	
▪ Examine governance challenges related to the self-government of First Nations ▪ Examine the influence of international authorities and foreign policies on Canada, and the influence of Canada in the world ▪ Study decision-making mechanisms within public and private institutions ▪ Continue to encourage the public debate on solutions to improve democratic institutions	▪ Research on ***Indigenous Legal Traditions***, which will determine whether a greater place may be proposed in Canada's legal system for indigenous traditions. ▪ Research on ***Governance Beyond Borders***, to examine international pressures to conform to standards, whether the concept of sovereignty is still relevant, what Canadian values are protected from asserting sovereignty, and whether current tools are adapted to the needs of Canada. ▪ Completion and tabling of ***Voting Counts: Electoral Reform in Canada***, which considers the relevance and cogency of arguments for reforming Canada's electoral system and makes recommendations for change. ▪ Research on the ***Governance of Freedom of Choice***, to examine the implications of the concept of freedom of choice as a predominant feature of the political, social and legal thinking. The extent to which labour, the legal system, the family, recreation, urban centres and community life reflect the principles of freedom of choice is examined, and whether the concept is an ideal worth pursuing. ▪ Research on **Law and Citizenship**, which explores issues relating to the connection between citizenship and territory, and how other disciplines have begun to theorize citizenship in ways that encompass broader or sometimes more subtle notions of the concept.

PRIOR COMMITMENTS	MAIN RESULTS ACHIEVED
Economic Relationships	
▪ Study the ways in which the law allows people to attain economic security, or the manner in which it impedes them in achieving security. ▪ Determine whether the law recognizes a sufficient number of occupations, and whether it provides adequate support for the economic security of those engaged in work activities.	▪ Research on ***Is Work Working? Work Laws That do a Better Job***, to examine the vulnerability of certain workers, raise questions relating to their economic security, and identify regulatory and policy options to empower these groups. ▪ Research on ***Modernizing Canada's Secured Transactions Law – The Bank Act Security Provisions***, to assess the extent to which the co-existence of two secured transaction regimes may have produced uncertainty that undermines the efficiency of Canada's secured transaction law. ▪ Report on ***Leveraging Knowledge Assets: Reducing Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property***, which provides recommendations for Parliament to improve the legal framework governing federal intellectual property rights, recommendations for the federal intellectual property registration system to be overhauled, recommendations for the government to encourage the development of expertise in the valuation of intellectual property rights, and recommendations to develop educational materials and courses dealing with security interests in intellectual property and promote expertise in commercial and intellectual property law.
Social Relationships	
▪ Consult Canadians on their perceptions of the justice system and on the principles and practices of restorative justice ▪ Continue consultations and research to further the debate on the future of policing	▪ Report on ***Transforming Relationships through Participatory Justice***, to examine Canada's experience with participatory justice, and propose ways that governments, justice officials, community groups and individuals working in conflict resolution can support the development of innovative justice processes. ▪ Consultations and Research on ***In Search of Security***, to examine the role of private policing organizations such as private security firms, insurance companies, forensic accountants, and in-house corporate security departments, and to stimulate debate about the role that such private security firms should have and the regulations required.
What is a Crime?	
▪ Continue research to understand the reasons why certain patterns of behaviour are identified under the concept of crime, and to examine the impacts of such a concept on personal, social, economic and governance relationships. ▪ Fund multi-disciplinary case studies that will examine the factors that contribute to the definition of unwanted criminal behaviour and mechanisms and techniques for responding to certain behaviour.	▪ Discussion paper on ***What is a Crime? Challenges and Alternatives***, which stimulates discussion and debate about a range of strategies for dealing with unwanted conduct, including the choices that are made to use one or more strategies, and the impacts of the decisions taken. ▪ Case studies to examine the factors that contribute to the definition of unwanted criminal behaviour and mechanisms and techniques for responding to certain behaviour.

Organizational Context

Mission

The raison d'être of the Law Commission of Canada is best expressed in its mission statement, which is:

> **To engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.**

Information about the Law Commission of Canada and its mission are available on its website, at the following address: http://www.lcc.gc.ca/en/.

Mandate

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act*, which came into force in April 1997. The mandate of the Law Commission is "to study and keep under systematic review, in a manner that reflects the concepts and institutions of the common and civil law systems, the law of Canada and its effects."

The Law Commission of Canada is directed under Section 3 of the *Law Commission of Canada Act* to focus on four orientations:

- **New Concepts of Law**: The Law Commission is to work toward the development of new concepts of law and new approaches to law.
- **Efficiency and Accessibility**: The Law Commission is to consider measures to make the legal system more efficient, economical and accessible.
- **Stimulating Critical Debate**: The Law Commission is charged with stimulating critical debate about law and how it operates in Canadian society. It is encouraged to forge productive networks with academic and other communities to ensure cooperation and coordination in law reform initiatives.
- **Eliminating Obsolescence and Anomalies**: The Law Commission is to work toward the elimination of obsolescence and anomalies in the current law.

Text of the *Law Commission of Canada Act* can be found on the Law Commission's website at http://www.lcc.gc.ca/en/about/lcca.asp.

Structure

The Law Commission of Canada is an independent departmental corporation, accountable to Parliament through the Minister of Justice. The Governor in Council appoints the President and four part-time Commissioners on the recommendation of the Minister for terms not exceeding five years. The Law Commission is supported by a small Secretariat headed by an Executive Director.

The Law Commission has an Advisory Council of up to 24 volunteers who reflect Canada's socio-economic and cultural diversity, and represent a broad range of disciplines. The Council provides advice on the Law Commission's strategic direction, long term research program, performance review and other relevant matters.

Study panels are appointed as needed to provide advice on specific research projects. Each panel is headed by a Commissioner and comprises volunteer experts from multiple disciplines and members of affected communities. To support the study panels, research contracts are given to recognized experts in the private sector and academia.

Independence

As directed by the *Law Commission of Canada Act*, the Law Commission is responsible for providing independent advice on reforming Canadian law. This advice is to be based on the knowledge and experience of a wide range of groups and individuals. Accordingly, the Law Commission operates as an autonomous organization, accountable to Parliament through the Minister of Justice.

Independence from the Department of Justice permits the Law Commission to undertake multi-departmental law reform projects that are not necessarily driven by the government's legislative agenda. As an independent agency, the Law Commission can be effective at taking a longer-term view of the legislation, institutions and policies necessary to respond to complex, evolving issues.

Strategy and Approach

The Law Commission fulfils its mandate through the promotion of research that directly engages Canadians in the renewal of the law. The Law Commission develops and conducts research programs to further understand the role that the law can and should play in Canadian society.

Research priorities are established by the Commissioners, on the advice of the Advisory Council. The Council meets twice per year, and members correspond regularly with the Law Commission. Additional mechanisms are used to maintain a dialogue with different constituencies. A variety of approaches are used to engage Canadians to participate in the renewal of the law, and to provide adequate outreach for Canadians to be heard. The Law Commission also participates in international networks to keep abreast of developments in law reform around the world.

The Law Commission must also maintain and develop its public profile to remain effective at engaging Canadians to participate in the renewal of the law, and at providing adequate outreach for interested Canadians to be heard. For this purpose, the Law Commission actively seeks to participate in relevant conferences and discussion forums, and to sponsor and organize such events when appropriate.

The Law Commission's findings and proposals are summarized in discussion papers that are widely disseminated. On occasion, these discussion papers may be formulated into recommendations to Parliament and other decision-makers.

Aside from the publication and distribution of reports, the Law Commission takes advantage of other media and fora: disseminating studies electronically, producing videos and radio programs, sponsorship of conferences and seminars, and organizing on-line web cast discussions, news conferences and town hall meetings.

Partnerships

Many law reform issues have both federal and provincial dimensions, and require concerted action by many governments. The Law Commission works with provincial law reform commissions and departments of justice on research into coordinated policy responses to law reform issues. The Law Commission also works with many organizations to conduct research, organize or participate in fora and conferences, and publish and distribute research material.

The Law Commission regularly solicits and formally assesses proposals from potential partners. Partnerships are in place with universities and various professional bodies to involve academics and professionals in research, and to solicit feed-back on discussion papers and other publications. Academic involvement ranges from a number of different fields such as law, sociology, history, and political science. Partnerships are considered essential to creating economies of scale and leveraging synergies with interested parties.

Examples of partnerships include the following:

- "Relationships in Transition" – an annual competition for researchers from all disciplines, held in association with the Social Sciences and Humanities Research Council;

- an annual competition to recruit two virtual scholars in residence at the Law Commission, held in association with the Social Sciences and Humanities Research Council;

- a multiyear agreement with the Canadian Association of Law Teachers, the Canadian Law and Society Association and the Council of Canadian Law Deans to hold an annual competition entitled "Legal Dimensions", in which participants prepare research documents on an issue related to the Law Commission's research program;

- a partnership with the Canadian Policy Research Network on the vulnerable worker and the Institute On Governance on various democratic governance issues;

- close collaboration with a number of community and voluntary organizations, both national and international (for example, the Law Commission works with YOUCAN and many community groups on electoral reform, with the Indigenous Bar Association on Indigenous Legal Traditions, and has also partnered with the Canadian Federation of the Humanities and Social Sciences);

- partnership with two gambling research organizations, in relation to the research conducted for *What is a Crime?;*

- Consultations with representatives from Federal Government and the Province of Ontario, in relation to research on privacy matters;

- advice and assistance from other government departments and agencies, including Elections Canada (in the area of electoral reform), the Department of the Solicitor General of Canada and the Department of Justice; and

- partnerships with various publishers for the publication and distribution of Law Commission research such as: Les Presses de l'Université Laval, UBC Press, the University of Ottawa Press, Les Éditions Thémis, the University of Toronto Press and Carswell.

Public Expectations

Democratic societies have major expectations with regard to their law. It is one of the characteristics of our modern societies to rely on law as a mechanism of social control. Democratic societies want to be subject to the rule of law and, therefore, desire a law that is relevant and which allows everyone to participate fully. Social and economic changes continually test the capacity of the law to adequately respond to these expectations.

Citizens, therefore, demand that the law be reformed and respond well to evolving change in society and with regard to social issues. Citizen's expectations and their diagnosis on the impact of social changes on the law are often contradictory. The Law Commission has the challenge of facilitating an informed public discussion on the issues involved in law reform.

The social and legal issues facing Canadians are complex. Some issues are not fully understood and require multidisciplinary study and investigation – involving social, economic and cultural considerations – simply to determine their nature and scope.

To fulfill its mandate and maintain a citizen focus, the Law Commission must develop research and consultation processes that lead to proposals for the improvement of our law. The Law Commission's work includes three components: cutting edge research, innovative consultation, and the development of relevant recommendations.

Cutting-edge Research

The research effort is multidisciplinary and consultative. It is based on empirical data and must be at the cutting-edge of knowledge on social changes. It must also assess the solutions, which have been developed and tested in Canada and throughout the world.

The objective is to continue to keep abreast of developments in national and international research, to extend the network of researchers and to create partnerships, which have the benefit of support from all sectors: academic, governmental, private and voluntary.

Innovative Consultation Mechanisms

The research must be made available to citizens. The Law Commission's task is to engage Canadians in a process of critical reflection of the law, thus allowing citizens to participate in the identification and design of solutions. Changes in the law must support citizens' ability to shape their institutions in a just and accessible way.

The Law Commission has, therefore, developed an innovative consultation methodology, which focuses on citizen participation in law reform issues and their ability to continue to make themselves heard. For example, comments are received on the discussion papers published, and the Law Commission publishes articles, makes presentations and holds public consultations in order to stimulate debate. The Law Commission's aim therefore, is to facilitate the contribution of citizens to the creation of a living law which meets their needs, and their continuing involvement in justice issues.

Relevant Recommendations

The recommendations made by the Law Commission emerge from its research and its consultations. The process involves making available to decision-makers solutions that may appropriately respond to problems in our society. The recommendations made by the Law Commission are not only directed at governmental actors, they are intended for all actors involved in a reform: justice institutions, as well as non-governmental organisations, the private sector, employers, consumers and users. To be effective, a reform must involve a multitude of citizens in their different roles and institutions.

Performance Model

Strategic Outcome

The strategic outcome of the Law Commission is independent advice on reforming Canadian laws, institutions and procedures to ensure that they are aligned with the changing needs of individual Canadians and society.

For the period ending March 31, 2004, total actual expenditures for the Strategic Outcome were $3,777,000, which represent the Net Cost of the Program as detailed per Annex 1, Table 2.

Plans and Priorities

In pursuit of its mission, mandate and strategic outcome, the Law Commission conducts research, engages Canadians, and advances influential positions in order to affect change on issues fundamental to Canadian laws, legal institutions and procedures.

Given the nature of the Law Commission's mission and mandate, and the research and discussion required to achieve the strategic outcome, results are defined in relation to the Law Commission's ability to stimulate research and discussion on matters of public interest, to advance new concepts of law, and to develop recommendations for consideration.

Ultimate outcomes such as renewal of the law require a long term perspective and depend on the agenda of various governments and other actors, and their willingness to implement the Law Commission's recommendations. Such ultimate outcomes are therefore not considered to be directly within the Law Commission's control.

Main Program Initiatives

To achieve its Strategic Outcome, the Law Commission conducts activities mainly in four key target areas. These areas reflect issues of concern for Canadians, and get to the heart of Canadian's relationship with the law and legal system. The key target areas can be described as follows:

- ***Personal Relationships***
  Much of Canadian law is based on assumptions about how people organize their private lives, and how they relate to their partners, parents, children and others close to them. These assumptions may not adequately or accurately reflect the reality of current relationships. The Law Commission examines how laws can be designed to respond more effectively to Canadians' personal relationships.

- ***Governance Relationships***
  Canadians are disengaging from public institutions, and are more sceptical about the capacity of institutions to respond to legitimate expectations. Increasingly, Canadians expect their public institutions to embrace values such as pluralism, choice and diversity. These expectations suggest a change in how Canadians perceive "citizenship". Increasingly, "citizenship" is perceived as active participation in democratic politics within the context of Canada's position in the global community.

- ***Economic Relationships***
  The changing character of the workplace, the creation of new forms of property and wealth, the recognition of the significance of both paid and unpaid work, new methods of doing business, globalization, and the emergence of a knowledge-based economy, all have important consequences for those entering the labour market, and for those whose current employment is threatened. The Law Commission explores how best to structure law to enhance Canada's economic strength while protecting fundamental social values.

- ***Social Relationships***
  Harmonious and healthy social relationships are built on trust, interdependence and respect. Disagreement and conflict are inevitable products of everyday life and human interaction. The law often relies on public institutions such as the criminal justice system and the police to resolve conflict and ensure security. Increasingly, however, Canadians are relying on more informal methods of conflict resolution and on private institutions to ensure their security.

Such a framework emphasizes the supremacy of relationships and the supporting role of the law in the type of relationships between individuals in modern society. It is these very relationships and not specific rules in the law, which constitute the starting point of the research. Our studies analyse relationships not as passive reflections of legal concepts, but rather as dynamic social institutions.

The Law Commission is also continuing work on a fundamental question which involves all four key target areas: ***What is a Crime?*** The objective of this research is to identify why certain behaviours are conceptualized as crimes, and to determine the impact of this conceptualization on personal, social, economic and governance relationships.

Resources

The Law Commission is funded through parliamentary appropriations and it is authorized to spend income collected over the course of the year from the sale of publications. Salaries, research contracts and operational overhead costs account for most of the Law Commission's expenditures.

In consultation with Public Works and Governments Services Canada, the Law Commission has recently moved to a new office location, given that prior offices were no longer meeting requirements. The move created a one time additional expenditure of $312,682, for which the Law Commission received additional funding through a Supplementary Estimate.

An overview of the Law Commission's expenditures for the period ending March 31, 2004 can be found in Annex 1 – Financial Tables.

Meeting Prior Commitments

All prior commitments from the 2003-04 Report on Plans and Priorities have been met through ongoing research and publications. Additional research on *Electoral Reform* was undertaken as part of Governance Relationships, which had not been planned initially. The additional research was conducted as a result of public consultations and feed-back, and ongoing provincial efforts aimed at examining electoral reform options. Given this additional research initiative, other research relating to *In Search of Security* conducted as part of the Social Relationship key target area was slightly delayed.

The next section provides detailed performance information about the Law Commission's program initiatives and actual spending in relation to prior commitments for each key target area. Information is also provided with respect to the Law Commission's Management Accountability Framework (MAF) improvement initiatives.

Performance Overview

This section provides detailed performance information, in relation to each of the Law Commission's Program Initiatives.

For each Key Target Area, a description of Prior Commitments made as part of the Law Commission's Report on Plans and Priorities for 2003-04 is provided, along with a summary of the Main Activities Implemented and Results Achieved. In addition, the Actual Appropriations spent are provided for each Key Target Area to link resources with results achieved.

An overview of the Law Commission's Management Accountability Framework (MAF) improvement initiatives is also provided to highlight the actions planned or implemented, and the progress or results achieved where applicable.

More information about prior commitments can be found in the Law Commission's Report on Plans and Priorities for 2003-04.
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/LCC-CDC/LCC-CDC03D_e.asp

Detailed information about activities implemented and results achieved can be found in the Law Commission's Annual Report for 2003, which will be posted to the Law Commission's website once it is tabled in Parliament.

The reader can have full confidence in the performance information provided. The prior commitments were outlined in the Law Commission's Report on Plans and Priorities for 2003-04, the main activities implemented involve ongoing or completed research and publications which are accessible to the public, and the results achieved are based on key findings and questions raised as part of the research and publications. The performance information provided can be verified through examination of the research and publications, and through feed-back from discussion panel members, research partners and external stakeholders. The Law Commission is continually challenged on the relevance of its research and publications through oversight by its Commissioners and Advisory Council.

Personal Relationships

Prior Commitments

Much of Canadian law is based on assumptions about how people organize their private lives, and how they relate to their partners, parents, children and others close to them. These assumptions may not adequately or accurately reflect the reality of current relationships. The Law Commission examines how laws can be designed to respond more effectively to Canadians' personal relationships.

For 2003-04, under Personal Relationships, the Law Commission committed to study relationships structured by age and generations, and engage citizens in discussions to broaden the debates and equip groups that are not often called upon to participate in public debates – youth and older adults – to interact on this issue.

Main Activities Implemented	Results Achieved
Does Age Matter?	
▪ The Law Commission released a discussion paper on relationships between generations: *Does Age Matter? Law and Relationships Between Generations*	▪ The discussion paper asks whether age continues to be a legitimate criterion for certain choices made by society, and for promoting healthy relationships across generations, or whether adopting different criteria would be preferable.
▪ Consultations were held with academics, a youth group and the general public. The Roderick A. Macdonald Contest for high school students asked Does Age Matter? and the Law Commission received input in both written and visual form.	▪ The discussion paper argues that a society concerned with fairness and equality must reject outdated assumptions and stereotypes about children, youth and older adults. Laws that may reflect such assumptions and stereotypes should be modernized, in order that all citizens are treated with dignity and respect, as full participants in society.
Beyond Conjugality	
▪ The Law Commission was invited to present its report *Beyond Conjugality: Recognizing and Supporting Close Personal Adult Relationship* at a family law conference in South Africa.	▪ The South African Law Reform Commission recently published a discussion paper on domestic partnerships that drew heavily on the Law Commission's work. The report has been cited by a number of commissions and courts, and it is reviewed in a number of research papers in Canada and other countries.

Actual Appropriations allocated to Personal Relationshipss activities for the period ending March 31, 2004: $287,769

Governance Relationships

Prior Commitments

Canadians are disengaging from public institutions, and are more sceptical about the capacity of institutions to respond to legitimate expectations. Increasingly, Canadians expect their public institutions to embrace values such as pluralism, choice and diversity. These expectations suggest a change in how Canadians perceive "citizenship". Increasingly, "citizenship" is perceived as active participation in democratic politics within the context of Canada's position in the global community.

For 2003-04, under Governance Relationships, the Law Commission committed to examine governance challenges related to the self-government of First Nations. In addition, the Law Commission committed to examine the influence of international authorities and foreign policies on Canada, the influence of Canada in the world, and the governance of corporate activities abroad. Finally, the Commission also committed to study decision making mechanisms within institutions, both public and private, and to continue to encourage the public debate on solutions to improve democratic institutions.

Main Activities Implemented	Results Achieved
Indigenous Legal Traditions ▪ The Law Commission is pursuing, through research and consultation, the question of protection and respect for Indigenous legal traditions in an increasingly pluralistic society. Through its partnership with the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, a discussion paper is being drafted on this issue.	▪ It is expected from the research that a greater place may be proposed in Canada's legal system for indigenous traditions. Tools may be identified, which the legal system can adopt to allow differences to express themselves in decision-making. Tensions that arise when differences are expressed may be identified, and recommendations may be developed for how different legal traditions can co-exist effectively.
Governance Beyond Borders ▪ The Law Commission is working with two virtual scholars from the University of Toronto and from Osgoode Hall, who will complete additional research and prepare a discussion paper on approaches to governance within the increasing interdependence between countries brought about by globalization. The Law Commission consulted academics and federal government representatives on the project and organized discussions on corporate social responsibility.	▪ It is expected from the research that many questions will be raised such as how Canada can adapt to a more interdependent world and take a proactive approach to retain the autonomy necessary to respond to the needs of its residents, how better to integrate international commitments with domestic policy and law, and how to respond to the diverse range of non-governmental and private actors who are influencing the lives of Canadians through their international or transnational interactions.

Governance Relationships

Main Activities Implemented (con't'd)	Results Achieved (cont'd)
Voting Counts: Electoral Reform for Canada ▪ The Law Commission published *Voting Counts: Electoral Reform In Canada*, which proposes changes to Canada's voting system to meet the democratic aspirations of Canadians and their expectations of more balanced and participatory governance relationships. It also proposes that one-third of the seats in the House of Commons be allocated on a proportional basis to better represent the diversity of citizen's opinions. ***Electoral Reform – Research Papers*** ▪ *A Question of Values: Representation in Canada's Contemporary System of Governance* ▪ *Rethinking Representation: Toward Democratic Governance in Canada* ▪ *Aboriginal Representation in Government: A Comparative Examination* ▪ *Valuing Canadians: The Options for Voting System Reform in Canada* ▪ *Political Representation in Canada: Theoretical and Empirical Considerations* ▪ *Reform of the Federal Electoral System: The Recommendations of the Law Commission and the Test of Unwritten Constitutional Principles* ***Forum on Women's Representation*** ▪ The Law Commission co-sponsored and co-organized a forum on women's representation in the House of Commons, in response to feed-back from Canadians on the issue of women's representation.	▪ The publication *Voting Counts: Electoral Reform In Canada* considers the relevance and cogency of arguments for reforming Canada's electoral system, assesses a variety of electoral systems and includes 23 recommendations for reforming Canada's electoral system. ▪ The publication also recommends that Canada add an element of proportionality to the electoral system, and makes recommendations to promote better representation of women, minority group members and Indigenous people in the House of Commons, addresses youth participation and representation, examines various electoral system design issues, and considers how to implement and monitor the introduction of a new electoral system in Canada. The publication will also aid the many provincial reform initiatives currently taking place, and will also stimulate much needed reform efforts federally.

Governance Relationships

Main Activities Implemented (cont'd)	Results Achieved (cont'd)
Governance of Freedom of Choice - Research Papers ▪ *Gouvernance et co-production des services publics* ▪ *Réglementation et liberté: articulations dans le discours des acteurs. Une analyse des représentations de la régulation sociale et de la gouvernance* ▪ *Reproductive Technology: Legal and Policy Choices* ▪ *Accommodating New Forms of Evidence: Aboriginal Oral Histories in the Courts* ▪ *Law, Freedom and the City*	▪ It is expected from the research that the implications of the concept of freedom of choice as a predominant feature of the political, social and legal thinking will be examined. For example, what does it mean for a society to believe in the freedom to choose, and to use this concept as a guiding principle? The extent to which labour, the legal system, the family, recreation, urban centres and community life truly reflect the principles of freedom of choice will be examined, and whether the concept is an ideal worth pursuing. The limits of the concept in a world marked by inequality will also be examined.
Law and Citizenship - Research Papers ▪ *Multinational Citizenship: Practical Implications of a Theoretical Model* ▪ *Crises in the Body Politic: Diminished Social Citizenship* ▪ *Connecting Economy, Gender and Citizenship: Possibilities and Limits* ▪ *External Citizenship* ▪ *Law, Citizenship and Legal Citizenship* ▪ *Legal Responses to Disability: Elements of a Theory of Disitizenship*	▪ It is expected from the research that issues relating to the connection between citizenship and territory will be explored. The research will examine how other disciplines have begun to theorize citizenship in ways that encompass broader or sometimes more subtle notions of the concept and civil, political, economic and social elements. The implications of changing notions of state, borders and participation on concepts of citizenship will also be examined.
Actual appropriations allocated to Governance Relationships activities for the period ending March 31, 2004: $1,232,620	

Economic Relationships

Prior Commitments

The changing character of the workplace, the creation of new forms of property and wealth, the recognition of the significance of both paid and unpaid work, new methods of doing business, globalization, and the emergence of a knowledge-based economy, all have important consequences for those entering the labour market, and for those whose current employment is threatened. The Law Commission explores how best to structure law to enhance Canada's economic strength while protecting fundamental social values.

For 2003-04, under Economic Relationships, the Law Commission committed to undertake a project with the goal of studying the ways in which the law allows people to attain economic security, or the manner in which it impedes them in achieving such security. In addition, the Law Commission committed to attempt to determine if the law recognizes a sufficient number of occupations, and whether it provides adequate and appropriate support for the promotion of economic security of those engaged in work in this broad sense of the term.

Main Activities Implemented	Results Achieved
Is Work Working? Work Laws That do a Better Job ▪ Discussion paper to examine worker vulnerability. ▪ Research to examine how the sex trade is organized and its implications on worker vulnerability. ▪ Research to examine access to employment rights and benefits, and issues relating to low-paid jobs. ▪ Research to examine alternative mechanisms for extending benefits to workers in low-paying jobs. ▪ Research to look at various issues relating to low-paying jobs, such as the length of time that workers stay in such work, the percentage that have access to employment benefits and the industries in which low-paid work is concentrated.	▪ As a result of the research on the vulnerability of workers, a number of questions are being raised, for example: ○ On what basis does the law recognize and reward certain types of work or certain categories of workers, but not others? ○ Are the distinctions fair and are they being made on the basis of legitimate policy goals? ○ What are the legal, economic, and social consequences of the non-recognition of certain kinds of work? ○ Should the law recognize a broader range of work and provide greater support to promote the well-being of all those who engage in work, broadly defined? ▪ It is expected that categories of vulnerable workers will be identified and that regulatory and policy options to empower these groups will be explored. The goal is to develop not only a descriptive portrait of vulnerability in the Canadian workplace, but also a useful framework for evaluating the various policy and regulatory options available.

Economic Relationships

Main Activities Implemented (cont'd)	Results Achieved (cont'd)
Modernizing Canada's Secured Transactions Law – The Bank Act Security Provisions ▪ As part of the commercial law strategy of the Uniform Law Conference of Canada, the Law Commission is studying the possibility of having the security provisions of the *Bank Act* repealed in order to modernize commercial law in Canada.	▪ Banks in Canada may take provincial security interests as collateral to secure their loans. However, banks also have the option of taking a special federal security device available only to them. The study will examine the co-existence of these two secured transaction regimes, which has produced considerable uncertainty that undermines the efficiency of Canada's secured transaction law.
Leveraging Knowledge Assets: Resolving Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property ▪ The Law Commission published *Leveraging Knowledge Assets: Resolving Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property*, which highlights the deficiencies of our commercial law with respect to access to credit in a modern economy based on knowledge and intellectual property. Our economic relationships are marked by the transition to a knowledge economy. Commercial law that supports the credit and investment infrastructure must be adapted to these transformations. ▪ The publication focuses on the legal and institutional changes required to facilitate secured lending based on intellectual property rights.	▪ The publication provides recommendations for: ○ Parliament to improve the legal framework governing federal intellectual property rights to reduce the legal uncertainty associated with taking such rights as collateral. ○ The federal intellectual property registration system to be overhauled to ensure that it supports reliable, current, on-line searching of the full chain of title of all intellectual property rights. ○ Governments to encourage the development of expertise in the valuation of intellectual property rights and facilitate the development of best practices in this domain. ○ The Canadian Bar Association, the Intellectual Property Institute of Canada, law schools, business schools and law societies to support the development of educational materials and courses dealing with security interests in intellectual property and promote expertise in commercial and intellectual property law.
Actual appropriations allocated to Economic Relationships activities for the period ending March 31, 2004: $817,376	

Social Relationships

Prior Commitments

Harmonious and healthy social relationships are built on trust, interdependence and respect. Disagreement and conflict are inevitable products of everyday life and human interaction. The law often relies on public institutions such as the criminal justice system and the police to resolve conflict and ensure security. Increasingly, however, Canadians are relying on more informal methods of conflict resolution and on private institutions to ensure their security.

For 2003-04, under Social Relationships, the Law Commission committed to consult Canadians on their perceptions of the justice system and on the possibility that the principles and practices of restorative justice might provide an effective response to conflicts, in criminal and civil law contexts, and submit a report on the challenges of participatory justice. In addition, the Law Commission committed to continue consultations and research to further the debate on the future of policing.

Main Activities Implemented	Results Achieved
Transforming Relationships through Participatory Justice ▪ The Law Commission published *Transforming Relationships through Participatory Justice*, which recognizes the needs of disputants to participate fully in resolving their conflicts. The document traces the role of conflict resolution within the framework of increasingly fragmented social relationships, reviews developments in mediation, conciliation and restorative justice.	▪ The report examines Canada's current experience with participatory justice. It offers recommendations that propose ways that governments, justice officials, community groups and individuals working in conflict resolution can support the development of innovative justice processes that have citizen participation at their core. These include victim-offender mediation, collaborative family lawyering, sentencing circles and judge-led settlement conferencing.
In Search of Security ▪ The Law Commission continued consultations and research aimed at examining actors involved in offering guarantees of security to citizens, including private policing organizations such as private security firms, insurance companies, forensic accountants, and private, in-house corporate security departments. ▪ The Law Commission sponsored the *International Conference on Policing and Security*, and a 10 hour radio series broadcasted nationally on CBC radio.	▪ The consultations and research stimulate debate in media and policing institutions about the role that private security firms should have and the regulations required. ▪ The consultations and research also identify the need for improved communication and partnerships among public police and private security agencies, including steps to make this happen.

Actual appropriations allocated to Social Relationships activities for the period ending March 31, 2004: $715,362

What is a Crime?

Prior Commitments

The Law Commission is continuing work on a fundamental question which involves all four key target areas: What is a Crime? The objective of this research is to identify why certain behaviours are conceptualized as crimes, and to determine the impact of this conceptualization on personal, social, economic and governance relationships.

For 2003-04, the Law Commission committed to understand the reasons why certain patterns of behaviour are identified under the concept of crime, and to examine the impacts of such a concept on personal, social, economic and governance relationships, by assessing the various options available for regulating undesirable behaviour.

Main Activities Implemented	Results Achieved
What is a Crime? ▪ The Law Commission released the discussion paper *What is a Crime? Challenges and Alternatives.* ▪ The Law Commission funded six multi-disciplinary case studies: ○ *Medical Fraud and Over-billing* ○ *Welfare Fraud* ○ *Information Privacy* ○ *Gambling* ○ *Aboriginal Harvesting* ○ *Civility and Neighbourhood Order / Disorder in an Urban Setting*	▪ The discussion paper *What is a Crime? Challenges and Alternatives* stimulates discussion and debate about a range of strategies for dealing with unwanted conduct, including the choices that are made to use one or more strategies, and the impacts of the decisions taken. Question which are asked include: ○ Why do we define certain behaviour as criminal? ○ Why do we use criminal law to respond to some behaviours and not others? ○ Is criminal law always necessary? ○ Can other public forms of intervention be more satisfactory? ○ What are the dangers of using one mode of intervention over another? ▪ The case studies examined the factors that contribute to the definition of unwanted criminal behaviour and mechanisms and techniques for responding to certain behaviour.

Actual appropriations allocated to Other Key Target Areas activities for the period ending March 31, 2004: $559,873

Management Accountability Framework Improvement Initiatives

In September 2003, the Law Commission completed its Modern Comptrollership Capacity Assessment. The assessment results were comparable with other small departments and agencies, and improvement opportunities were identified to build on existing activities and strengthen management practices in certain areas. The Law Commission also examined expectations from the Management Accountability Framework (MAF) issued by Treasury Board Secretariat, and recently developed an action plan to implement modern management improvement opportunities.

The President of the Law Commission is the Sponsor and Advocate for implementation of the action plan. In this role the President is responsible to ensure that adequate resources and funding are available for the achievement of the planned actions. The President also provides active support for the implementation of modern management, and is responsible to keep the Commissioners and external stakeholders informed of developments on a regular basis.

The Executive Director is the Champion for the implementation of modern management, and is accountable for the overall implementation of the action plan. In this role, the Executive Director makes decisions for how to implement the planned actions, and assigns specific responsibilities to staff and/or consultants where required.

As part of its MAF action plan, the Law Commission identified improvement opportunities relating to all ten MAF elements. A brief description of the improvement opportunities and their current status is provided below.

Governance and Strategic Directions

Managers and staff were informed of the modern comptrollership capacity assessment results and expectations from the MAF, and the approach taken to develop the action plan. The Law Commission also realigned its planning and budgeting process to its new Program Activity Architecture (PAA), and resources were reallocated from communication activities to research activities.

Public Service Values

The Law Commission recognizes the benefits of developing values and ethics guidelines. A briefing was provided to managers and staff on the new Values and Ethics Code for the Public Service recently issued by Treasury Board Secretariat. The Law Commission is currently assessing whether a customized research ethics policy should be developed for conducting research projects. A needs assessment has been developed, and a review of research ethics models or frameworks has been undertaken.

Policy and Programs

The Law Commission has an effective mechanism to ensure that research priorities are identified, and to ensure that research is effectively conducted and reported. Research themes and priorities are decided by Commissioners, with input from an Advisory Council comprised of external stakeholders. Based on the themes and priorities identified, a research plan and business case for research projects are developed and presented to Commissioners and the Advisory Council. There is daily interaction among Research Officers, and weekly meetings are held to discuss the status of research projects conducted with internal or external resources. Formal status updates are provided to senior management and the Commissioners on a regular basis.

People

The Law Commission operates very much as a flat-structure organization, where senior management is actively involved in day to day operations. Law Commission staff are encouraged to discuss work related matters as part of staff meetings, and are invited to suggest whether other means of providing feed-back may be helpful. The Law Commission is currently undergoing a change of leadership, as both the current President and the Executive Director have accepted positions with other public sector organizations.

Citizen-Focussed Service

The Law Commission continues to develop innovative methods to engage Canadian citizens in providing input / feed-back relating to specific research projects, before, during and after the research is conducted. A communication plan has been developed to create awareness of the Law Commission's mandate and research.

The *Law Commission of Canada Act* defines formal service standards, including the requirement to consult Canadians, which is done through the use of Study Panels and the Advisory Council. The Law Commission has an effective approach to ensure that its research is citizen-focussed, and will continue to develop innovative methods to engage Canadian citizens in providing input and feed-back relating to specific research projects.

The Law Commission continues to use its website to solicit comments from Canadians. All documents published by the Law Commission are available on the website, and on-line users can order paper versions of the documents if they wish. The Law Commission also conducts on-line and e-mail consultations with its multiple partners on an ongoing basis.

Risk Management

The Law Commission conducted an exercise with Commissioners to define the concept risk and discuss various risk issues. The next step will involve the development of a risk profile consistent with the TBS Integrated Risk Management Framework.

One important potential risk of the Law Commission relates to the identification of relevant research topics and the management of research projects. Guidance and advice is received from the Advisory Council on the relevance of proposed research. Study Panels are appointed as needed to provide advice on specific research projects. A consistent approach is used to request research proposals, which are then assessed for merit, including the credibility of the research partner and the complexity of the research proposed. Law Commission Research Officers manage research projects in relation to perceived risks, and review research reports thoroughly. Commissioners approve research reports prior to publication.

The Law Commission has documented its management framework including its mission, mandate, guiding principles, strategic directions, priorities, project selection criteria, and key operational policies and procedures for managing research projects.

Stewardship

Once the risk profile is developed, the Law Commission will consider undertaking a management framework audit, program evaluation, or other type of specific audit, evaluation or consulting project aimed at providing an independent assessment of risk management practices or evaluation of results achieved in relation to program objectives.

Accountability

In order to improve the public engagement framework, a position has been created for a Director of Communications and Citizen Engagement. The position will provide an expanded role and will help to clarify roles and responsibilities between the Communications and Research branches.

It is expected that the new President and the new Executive Director will discuss how decision-making roles and responsibilities should be allocated, and will communicate expectations to staff. It is also expected that individual performance objectives will be established for all managers and staff at the beginning of the fiscal year, and that individual performance reviews will be conducted after completion of the fiscal year.

The Executive Director met with representatives from the Canadian Human Rights Commission (CHRC), to discuss functional support available and to renew the Memorandum of Understanding for corporate services.

Learning, Innovation and Change Management

On occasion, special guests are invited for a lunch session with Law Commission managers and staff to share knowledge and experience in areas of interest. For example, representatives from the Justice Department and Statistics Canada met with Law Commission Research Officers to discuss best practices relating to research projects. Special meetings are also organized with managers and staff to share lessons learned relating to specific research projects when considered relevant and useful.

Results and Performance

The Law Commission has developed its Program Activity Architecture (PAA) and submitted related budget information consistent with TBS requirements. The Law Commission's Report on Plans and Priorities and the Departmental Performance Report have been reconfigured to demonstrate commitments, main activities planned or implemented, results expected or achieved, and actual spending in relation to each key target area supporting main program initiatives.

The Law Commission has also updated its "results chain" performance model in relation to the activities, outputs, and resources supporting the strategic outcome. The Law Commission will consider whether certain aspects of the Results-Based Management Accountability Framework (RMAF) guide could be used to further define its performance management framework.

Annex 1 – Financial Tables

Table 1 - Summary of Voted Appropriations ($ thousands)

Vote		2003-2004 Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
	Law Commission of Canada				
35	Program expenditures	2,943	2,954	3,521	3,409
(S)	Contribution to employee benefit plan	167	167	204	204
	Total	3,110	3,121	3,725	3,613

The 2003-2004 total authorities represent an increase of $615,000 or 20% over the Main Estimates of $3,110,000. This difference represents mainly funding received through Supplementary Estimates for the relocation and fit-up at the new location, the 2002-2003 operating budget carry forward and salary increases for executives.

Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ thousands)

Law Commission of Canada	2003-2004 Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Full-time equivalents (FTEs)	11	11	11	12
Operating expenses	3,110	3,121	3,725	3,613
Capital expenditures	-	-	-	-
Grants and contributions	-	-	-	-
Total parliamentary appropriations available/used	3,110	3,121	3,725	3,613
Other revenues and expenditures				
Non-respendable revenues	-	-	-	-
Cost of services provided by other departments	224	224	164	164
Net cost of program	3,334	3,345	3,889	3,777

This table shows the total cost of the program including services provided without charge by other departments such as accommodation and employee insurance plans.

The 2003-2004 actual spending represents 97% of the total authorities. The difference of $112,000 between the actual spending and total authorities is primarily attributed to the relocation and fit-up cost, which were lower than forecasted.

Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ thousands)

Business Line	2001-2002 Actual	2002-2003 Actual	2003-2004 Main Estimates	2003-2004 Planned Spending	2003-2004 Total Authorities	2003-2004 Actual Spending
Law Commission of Canada	3,188	3,122	3,110	3,121	3,725	3,613

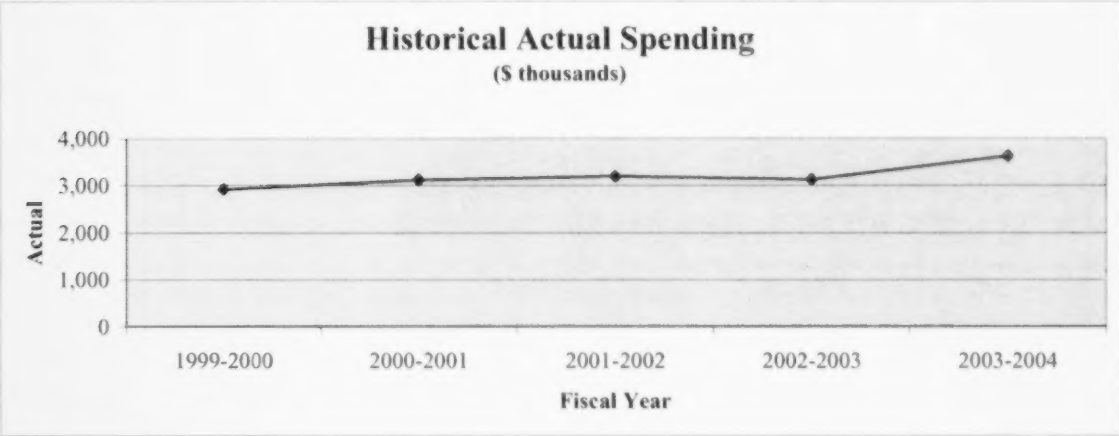

Comparatively to previous years, the 2003-2004 expenses increase is mainly due to the relocation and fit-up cost at the new location.

Annex 2 – Statute Administered

Statute Administered by the Law Commission of Canada

Law Commission of Canada Act (S.C., 1996, c. 9)

Annex 3 – Contact Information

The law affects every member of our society, and everyone has an interest in ensuring that it is relevant, responsive, effective, accessible and just. Public participation in the Law Commission's work, and in the ongoing renewal of our legal system, is essential. The Law Commission of Canada encourages the Canadian public to get involved and make a difference.

Law Commission of Canada
222 Queen Street, Suite 1124
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Telephone: (613) 946-8980
Fax: (613) 946-8988
E-mail: info@lcc.gc.ca
Web site: www.lcc.gc.ca

Annex 4 – Financial Statements

Statement of Management Responsibility

LAW COMMISSION OF CANADA

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements for the year ended March 31, 2004 and all information contained in this report rests with management.

These statements have been prepared in accordance with Treasury Board Accounting Standards based upon generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Readers of these statements are cautioned that the financial statements are not necessarily complete; certain assets, liabilities and expenses are only recorded at a government-wide level at this time. These statements should be read within the context of the significant accounting policies set out in the Notes.

Management has developed and maintains books, records, internal controls and management practices, designed to provide reasonable assurance that the Government's assets are safeguarded and controlled, that resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as the Commission policies and statutory requirements.

The transactions and financial statements of the Commission have not been audited.

Dennis Cooley
Executive Director

June 11, 2004

Denis Pelchat
Senior Full-time Financial Officer

June 11, 2004

Statement of Financial Position (unaudited)

LAW COMMISSION OF CANADA

As at March 31 (in dollars)	2004	2003
Assets		
Financial Assets		
Receivables		
Other government departments	7,896	78,613
External parties	-	3,297
Advances	1,000	1,000
Total Financial Assets	8,896	82,910
Non-Financial Asset		
Capital assets (note 5)	271,058	-
Total Assets	279,954	82,910
Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	359,843	540,722
Provision for vacation pay and accumulated overtime	84,900	92,200
Total Liabilities	444,743	632,922
Net Assets		
Net assets, beginning of year	(550,012)	(389,117)
Cost of operations	(3,476,623)	(3,182,008)
Net cash provided by government	3,698,046	2,893,113
Services provided without charge (note 6)	163,800	128,000
Total Net Assets	(164,789)	(550,012)
Total Liabilities and Net Assets	279,954	82,910

Commitments (Note 7)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Statement of Operations (unaudited)

LAW COMMISSION OF CANADA

For the year ended March 31 (in dollars)	2004	2003
Expenses		
Salaries and wages	1,445,893	1,335,697
Professional and special services	1,051,816	935,402
Information	452,307	319,237
Travel and relocation	173,675	209,563
Rentals	160,859	137,046
Communication	61,346	59,959
Amortisation of capital assets	33,882	-
Vacation pay and accumulated overtime	32,807	4,553
Repairs	24,035	36,986
Utilities, material and supplies	20,951	39,961
Equipment expenses	18,769	103,552
Miscellaneous	283	52
Cost of Operations	3,476,623	3,182,008

The accompanying notes are an integral part of the financial statements

Statement of Cash Flow (unaudited)

LAW COMMISSION OF CANADA

For the year ended March 31 (in dollars)	2004	2003
Operating activities		
Cost of operations	(3,476,623)	(3,182,008)
Non-cash items included in Cost of operations		
Amortisation of capital assets	33,882	-
Services provided without charge	163,800	128,000
Statement of Financial Position adjustments		
Change in financial assets	74,014	(33,023)
Change in liabilities	(188,179)	193,918
Net Cash used in Operating Activities	(3,393,106)	(2,893,113)
Capital activities		
Capital assets		
Acquisitions	(304,940)	-
Net Cash used in Capital Activities	(304,940)	-
Net Cash Provided by Government	(3,698,046)	(2,893,113)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements

Notes to the Financial Statements (unaudited)

1. Authority and purpose

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act*, which came into force in 1997. The Commission's expenditures are funded by an annual appropriation from Parliament.

The mandate of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

2. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared on an accrual basis of accounting in accordance with Treasury Board Accounting Standards. These standards are based on Generally Accepted Accounting Principles in Canada. The primary source of the accounting principles is from the recommendations of the Public Sector Accounting Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants supplemented by the recommendations of the Accounting Standards Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants for situations not covered by the Public Sector Accounting Board. Readers of these statements are cautioned that the introduction of accrual accounting at the Commission level is evolutionary. Not all assets, liabilities and expenses applicable to the Commission are recorded at this time. As such, the financial statements are not necessarily complete. However, all such assets, liabilities and expenses are recorded at a government-wide level in the financial statements of the Government of Canada. The accompanying notes provide additional details and should be read with care.

The significant accounting policies include the following:

(a) Parliamentary appropriations

The Commission is primarily financed by the Government of Canada through Parliamentary appropriations. Appropriations provided to the Commission do not parallel financial reporting according to generally accepted accounting principles as they are, in a large part, based on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the Statement of Operations and the Statement of Financial Position are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 8 to these financial statements provides information regarding the source and disposition of these authorities.

(b) Net cash provided by government

All departments including agencies and departmental corporations operate within the Consolidated Revenue Fund (CRF) which is administered by the Receiver General for Canada. All cash receipts are deposited to the CRF and all cash disbursements made by departments are paid from the CRF. Net cash provided by government is the difference between all cash receipts and all cash disbursements, including transactions between departments and agencies.

2. Significant accounting policies (continued)

(c) Expenses

Expenses are recorded when the underlying transaction or expense occurs subject to the following:

- Employee termination benefits are expensed by the Commission when paid. Estimated accruals are not recorded at the Commission level, rather they are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Vacation pay and overtime are expensed in the year that the entitlement occurs.
- Contributions to superannuation plans are recognized in the period that the contributions are made. Actuarial surpluses or deficiencies are not recorded in the Commission's books but are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Services provided without charge by other government departments and agencies are recorded as operating expenses at their estimated cost and a corresponding amount is credited directly to the Net Assets.

(d) Receivables

Receivables are stated at amounts expected to be ultimately realized. A provision is made for receivables where recovery is considered uncertain.

(e) Capital Assets

Leasehold improvements having an initial cost greater than $5,000 are recorded at cost and are amortised on a straight line basis over the term of the lease. Amortisation commences the month following the asset is put in service.

(f) Foreign currency transactions

Transactions involving foreign currencies are translated into Canadian dollar equivalents using rates of exchange in effect at the time of those transactions.

3. Measurement of uncertainty

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts for assets, liabilities, revenues and expenses reported in the financial statements. At the time of preparation of these statements, management believes the estimates and assumptions to be reasonable. The most significant items where estimates are used are accrued liabilities, provision for vacation pay and accumulated overtime and amortisation of capital assets.

4. Related party transactions

The Commission is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies, and Crown corporations. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business. Certain of these transactions are on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises, while others are services provided without charge to the Commission. (See note 6)

5. Capital assets and accumulated amortisation

Capital Assets (in dollars)	Balance beginning of year	Acquisitions	Disposals/ adjustments	Balance end of year
Leasehold improvements	-	304,940	-	304,940
	-	304,940	-	304,940

Accumulated Amortisation (in dollars)	Balance beginning of year	Current year amortisation	Disposals/ adjustments	Balance end of year
Leasehold improvements	-	33,882	-	33,882
	-	33,882	-	33,882
Net Capital Assets	-	271,058	-	271,058

6. Services provided without charge

During the year, the Commission received services that were obtained without charge from other government departments and agencies. These amounts are reflected in the Statement of Operations.

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Accommodation provided by PWGSC	80,900	67,600
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	82,900	60,400
	163,800	128,000

7. Commitments

The Commission signed some multi-year contracts regarding operating leases whereby the Commisssion will be committed to make some future payment when the services are rendered. Future year commitments are as follows:

(in dollars)	
2004-2005	89,600
2005-2006	89,600
2006-2007	59,100

8. Parliamentary appropriations

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Operating expenditures - Vote 35	**2,943,000**	2,915,000
Supplementary Vote 35a	**-**	47,896
Supplementary Vote 35b	**543,804**	-
Transfer from TB - Vote 10	**11,100**	-
Transfer from TB - Vote 15	**23,000**	36,000
	3,520,904	2,998,896
Lapsed	**112,260**	92,487
	3,408,644	2,906,409
Contributions to employee benefits plan	**204,262**	215,233
Use of Appropriations	**3,612,906**	3,121,642

9. Reconciliation Cost of operations to appropriations used

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Cost of operations	**3,476,623**	3,182,008
Adjustments for items affecting cost of operations but not affecting appropriations:		
Services provided without charge	**(163,800)**	-128,000
Adjustments of previous year's expenditures	**21,725**	62,934
Change in provision for vacation pay and accumulated overtime	**7,300**	4,700
Amortisation	**(33,882)**	-
	(168,657)	(60,366)
Adjustments for items not affecting cost of operations but affecting appropriations:		
Capital acquisitions	**304,940**	-
Use of Appropriations	**3,612,906**	3,121,642

BUDGET DES DÉPENSES

Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/81-2004
ISBN 0-660-62648-9

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Irwin Cotler

Ministre de la Justice

Table des matières

Messages **3**
Message de la présidente 3
Déclaration de la direction 5
Aperçu du rendement **6**
Contexte organisationnel **10**
Mission 10
Mandat 10
Structure de l'organisation 11
Indépendance 11
Stratégies et approches 12
Partenariats 13
Attentes du public 14
Modèle de performance **16**
Résultat stratégique 16
Plans et priorités 16
Initiatives principales du programme 16
Ressources 18
Respect des engagements antérieurs 18
Aperçu du rendement **19**
Rapports personnels 20
Rapports de gouvernance 21
Rapports économiques 24
Rapports sociaux 26
Qu'est-ce qu'un crime ? 27
Initiatives d'amélioration du cadre de responsabilisation de gestion 28
Annexe 1 – Tableaux financiers **32**
Annexe 2 – Loi administrée **34**
Annexe 3 – Information sur les personnes-ressources **34**
Annexe 4 – États financiers **35**

Messages

Message de la présidente

J'ai l'honneur de présenter le Rapport sur le rendement 2003-2004 de la Commission du droit du Canada pour la période qui se termine le 31 mars 2004. La présentation de ce rapport coïncide avec la fin de mon mandat à titre de présidente de la Commission du droit. J'avais été nommée en 2000 pour un mandat initial de trois ans et j'ai eu le plaisir d'être nommée de nouveau pour une période supplémentaire d'un an. Cela a vraiment été un privilège pour moi que de pouvoir contribuer au développement du droit au Canada en qualité de présidente de la Commission.

Le droit évolue dans le cadre des rapports humains de tous les jours et, parfois, le droit facilite le développement de rapports humains justes et équitables, qu'il s'agisse de rapports personnels, sociaux, économiques ou de gouvernance. Cependant, le droit entrave fréquemment le développement de rapports positifs, justes et enrichissants. L'objectif de la réforme du droit consiste à s'assurer que le droit correspond aux aspirations des Canadiens et des Canadiennes.

Depuis ses débuts, la Commission du droit du Canada a élaboré un plan de recherche ayant pour but de placer le droit dans un contexte social et dans le cadre des rapports humains. En l'année 2003-2004, la Commission du droit a continué ses recherches et elle a notamment soumis trois rapports qui vise à moderniser les institutions juridiques canadiennes :

- ***La transformation des rapports humains par la justice participative*** – a pour objectif de reconnaître que les parties à un différend éprouvent le besoin de participer à la résolution de leurs conflits. Ce document, qui fait l'historique du rôle des mécanismes de règlement de conflits dans le cadre d'une société dont les rapports humains sont de plus en plus fragmentés, examine le développement des mécanismes de médiation, de conciliation, ainsi que de justice réparatrice.

- ***Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*** qui examine notre système de gouvernement démocratique. Il propose des changements au mode de scrutin ainsi que d'autres mesures pour répondre à leurs attentes en ce qui concerne l'établissement de rapports plus équilibrés et plus participatifs au sein du gouvernement. Le rapport recommande que le gouvernement canadien ajoute un élément de proportionnalité au système électoral. Il présente aussi divers moyens d'améliorer la représentation des femmes, des membres de minorités, des Autochtones et des jeunes dans le système de gouvernement démocratique.

- ***Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle*** – fait ressortir les insuffisances du droit commercial canadien en matière d'accès au crédit, dans le cadre d'une économie moderne basée sur le savoir. Nos rapports économiques ont été marqués par une transition vers une économie axée sur le savoir et il est nécessaire maintenant d'adapter le droit commercial qui soutient l'infrastructure du crédit et du placement.

La Commission du droit se penche aussi sur d'autres domaines importants qui ont aussi subi des transformations en matière de rapports sociaux, notamment : les conséquences de la mondialisation pour le droit et la gouvernance; le vieillissement de la population; *Qu'est-ce qu'un crime ?*; la reconnaissance des traditions juridiques autochtones; la protection des travailleurs vulnérables.

La nomination d'un nouveau président pour l'année prochaine apportera des changements au sein de la Commission du droit du Canada. Son mandat prescrit par loi constituante, qui consiste à examiner la fonction du droit et de ses institutions juridiques au moyen d'une approche multidisciplinaire et participative, reste essentiel dans le cadre des changements continus de notre économie et de notre société.

Au cours des quatre dernières années, la Commission du droit du Canada a joui du soutien que les Canadiens et les Canadiennes lui ont apporté dans sa mission et je voudrais tous les en remercier.

Nathalie Des Rosiers
Présidente

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2003-2004 de la Commission du droit du Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de préparation de rapports et aux exigences de déclaration énoncées dans le Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003-04. À ma connaissance, les renseignements donnent un portrait global juste et transparent du rendement de la Commission du droit du Canada à l'exercice 2003-04.

Nom : Nathalie Des Rosiers

Titre : Présidente

Date : _____

Aperçu du rendement

Contexte organisationnel

La mission de la Commission du droit du Canada est « *d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit afin d'assurer qu'ils sont pertinents, dynamique, efficace, et juste également accessible à tous et toutes* ». Pour accomplir sa mission, la Commission du droit du Canada élabore et effectue des recherches d'avant-garde, utilise des mécanismes innovateurs de consultation et présente des recommandations qui visent à :

- élaborer de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles approches en cette matière;
- rendre le système juridique plus efficace, économique et accessible;
- encourager le débat critique au sujet du droit et de répercussions sur la société canadienne;
- éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit actuel.

La Commission du droit du Canada est dotée d'un programme et d'un objectif stratégique uniques qui consistent en la prestation de conseils indépendants visant la réforme du droit canadien, de ses institutions et de ses procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants des Canadiens et des Canadiennes et de la société. Le total des dépenses, pour la période se terminant le 31 mars 2004, s'élève à environ 3,8 millions de dollars, ce qui représente le prix net du programme qui figure en détail à l'Annexe 1, au Tableau n° 2.

Pour accomplir sa mission et réaliser son résultat stratégique, la Commission du droit du Canada mène des recherches, lance des consultations et présente ses recommandations dans le cadre de quatre types de rapports humains que les Canadiens et les Canadiennes entretiennent entre eux :

- les rapports personnels;
- les rapports de gouvernance;
- les rapports économiques;
- les rapports sociaux.

Un tel cadre de thèmes de recherche ou de domaines clés met l'accent sur la suprématie des rapports et le rôle de guide du droit dans le type de rapports entre les personnes au sein d'une société moderne. Ce sont ces rapports mêmes et non des règles de droit précises qui constituent le point de départ des efforts de recherche de la Commission.

La Commission du droit poursuit aussi ses recherches dans le cadre d'une question fondamentale qui concerne les quatre domaines clés susmentionnés, à savoir *Qu'est-ce qu'un* crime? Le but de cette étude est de d'identifier pourquoi certains comportements sont définis comme des crimes et de déterminer les répercussions de ces définitions sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance.

Résumé du rendement

Voici un tableau qui résume les engagements et les résultats obtenus pour chacun des thèmes ou domaines clés dans le cadre de l'exercice se terminant le 31 mars 2004 :

ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS	RÉSULTATS CLÉS OBTENUS
Rapports personnels	
▪ Examiner les rapports humains en fonction de l'âge et des rapports entre les générations, en se penchant particulièrement sur les enfants, les adolescents et les adultes plus âgés.	▪ Publication d'un document de discussion ***Une question d'âge : Les rapports entre les générations et le droit*** qui examine la question de savoir si l'âge et le cycle de vie standard, concepts sur lesquels se fonde une grande partie de notre politique sociale, constituent encore des approches légitimes qui favorisent les choix des citoyens et qui encouragent l'existence de relations saines entre les générations.
Rapports de gouvernance	
▪ Examiner les défis en matière de gouvernance soulevés par l'autonomie des Premières Nations ▪ Examiner l'influence des autorités internationales et des politiques étrangères sur le Canada et l'influence du Canada dans le monde ▪ Examiner les mécanismes de prise de décision au sein des institutions publiques et privées ▪ Continuer d'encourager le débat public sur les possibilités d'améliorer les institutions démocratiques	▪ Recherche sur les ***Traditions juridiques autochtones*** qui définira la place qui doit être accordée aux traditions juridiques autochtones dans le système juridique du Canada. ▪ Recherche sur la ***Gouvernance au-delà des frontières*** qui examine les effets de la pression internationale à se conformer à certains standards, la question de savoir si le concept de souveraineté est encore pertinent, si l'affirmation de la souveraineté protège des valeurs particulières des Canadiens et des Canadiennes et la question de savoir si les instruments courants sont adaptés aux besoins du Canada. ▪ Réalisation et présentation du rapport intitulé ***Un vote qui compte : La réforme électorale au Canada*** qui étudie la pertinence et le poids des arguments appuyant la réforme du système électoral et qui fait des recommandations au sujet des modifications devant être apportées. ▪ La recherche sur la ***gouvernance de la liberté de choisir*** examine les répercussions du concept de liberté de choisir en tant que caractéristique principale de la pensée politique, juridique et sociale. On examine dans quelle mesure le travail, la famille, les loisirs, les centres urbains et la vie en collectivité reflètent le principe de liberté de choisir et la question de savoir si la liberté de choisir constitue un idéal digne d'être poursuivi. ▪ La recherche entreprise sur le ***Droit et la citoyenneté*** explore les questions touchant aux rapports entre la citoyenneté et la territorialité. On y examine aussi les manières dont différentes disciplines ont commencé à formuler des théories sur le concept de citoyenneté, en développant des notions plus vastes et plus subtiles de ce concept.

ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS	RÉSULTATS CLÉS OBTENUS
Rapports économiques	
▪ Examiner les moyens par lesquels le droit permet aux personnes d'atteindre la sécurité financière, ou les en empêche. ▪ Déterminer si le droit reconnaît certains métiers de manière satisfaisante et si il veille de manière adéquate à la sécurité économique de ceux qui se consacrent à ces métiers.	▪ La recherche qui se consacre au thème ***Travailler, oui mais… : Le droit du travail au boulot*** étudie la vulnérabilité de certains travailleurs et soulève des questions portant sur leur sécurité économique. Elle identifie aussi des possibilités réglementaires et politiques permettant de responsabiliser ces groupes. ▪ La recherche consacrée au sujet de ***La Loi sur les banques*** **et la modernisation du droit canadien des sûretés** évalue dans quelle mesure la coexistence de deux régimes de transactions garanties peut avoir provoqué une certaine incertitude qui a eu pour effet de diminuer l'efficacité du droit canadien des transactions garanties. ▪ Le rapport sur ***Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle*** propose des recommandations au Parlement pour améliorer le cadre juridique fédéral régissant les droits de propriété intellectuelle, des recommandations sur la restructuration du régime fédéral d'enregistrement de la propriété intellectuelle, des recommandations pour que le gouvernement favorise l'augmentation du nombre de spécialistes capables d'évaluer les droits de propriété intellectuelle, des recommandations pour que l'on élabore des cours et du matériel didactique portant sur les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle et pour que l'on favorise la spécialisation en droit commercial et en droit de la propriété intellectuelle.
Rapports sociaux	
▪ Lancer une consultation auprès des Canadiens et des Canadiennes sur leur perception du système juridique ainsi que sur les principes et les applications de la justice réparatrice ▪ Continuer les consultations et la recherche pour approfondir la discussion sur le futur du maintien de l'ordre	▪ Le rapport sur ***La transformation des rapports humains par la justice participative*** examine l'expérience canadienne en matière de justice participative et propose aux gouvernements, aux représentants de la justice, aux associations communautaires et aux personnes qui travaillent dans le domaine du règlement de conflits des moyens de participer au développement de processus de justice innovateurs. ▪ On a effectué des consultations et des recherches sur le thème ***En quête de sécurité*** qui se penchent sur le rôle des organisations privées de maintien de l'ordre dont des compagnies privées de sécurité, des compagnies d'assurances, des comptables judiciaires et des services de sécurité industrielle à l'interne. Ces consultations et ces recherches encouragent le débat sur le rôle que de telles compagnies privées de sécurité devraient jouer et sur les règlements à prendre.

ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS	RÉSULTATS CLÉS OBTENUS
Qu'est-ce qu'un crime ?	
▪ Continuer la recherche pour comprendre les raisons pour lesquelles certains types de comportements sont rattachés au concept de crime et pour examiner les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance. ▪ Affecter des fonds à des études multidisciplinaires de cas ayant pour but d'étudier les éléments qui constituent la définition du comportement criminel inacceptable, ainsi que les mécanismes et les techniques permettant de faire face à un tel comportement.	▪ Le document de discussion sur ***Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix*** encourage la discussion et le débat sur une série de stratégies permettant de contrer les conduites inacceptables. Il expose les possibilités de choisir une ou plusieurs stratégies et les répercussions de ces choix. ▪ On y retrouve des études de cas qui examinent les éléments qui constituent la définition de comportement criminel inacceptable, ainsi que les mécanismes et les techniques permettant de faire face à certains comportements.

Contexte organisationnel

Mission

La raison d'être de la Commission du droit du Canada est mieux exprimée dans son énoncé de mission que voici :

> **Engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.**

On peut trouver de l'information au sujet de la Commission du droit du Canada et de sa mission sur son site Web à l'adresse suivante : http://www.cdc.gc.ca

Mandat

Le mandat de la Commission du droit du Canada découle de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat juridique de la Commission est « d'étudier et de revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada ».

L'article 3 de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* impose à la Commission de mettre l'accent sur quatre orientations :

- ***Nouveaux concepts juridiques :*** La Commission du droit doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.
- ***Efficacité et accessibilité :*** La Commission du droit doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible.
- ***Encouragement du débat critique :*** La Commission du droit a pour mission d'encourager la participation au débat critique au sujet du droit et de son mode de fonctionnement au sein de la société canadienne. On l'incite à établir des liens productifs avec tous les milieux – y compris universitaires – de façon à s'assurer de leur coopération et de leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit.
- ***La suppression des règles désuètes et des anomalies :*** La Commission du droit doit se consacrer à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

On peut trouver le texte de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : http://www.lcc.gc.ca/fr/about/lcca.asp.

Structure de l'organisation

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Le gouverneur en conseil nomme le président et quatre commissaires à temps partiel, sur la recommandation du ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée, dans ses fonctions, par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

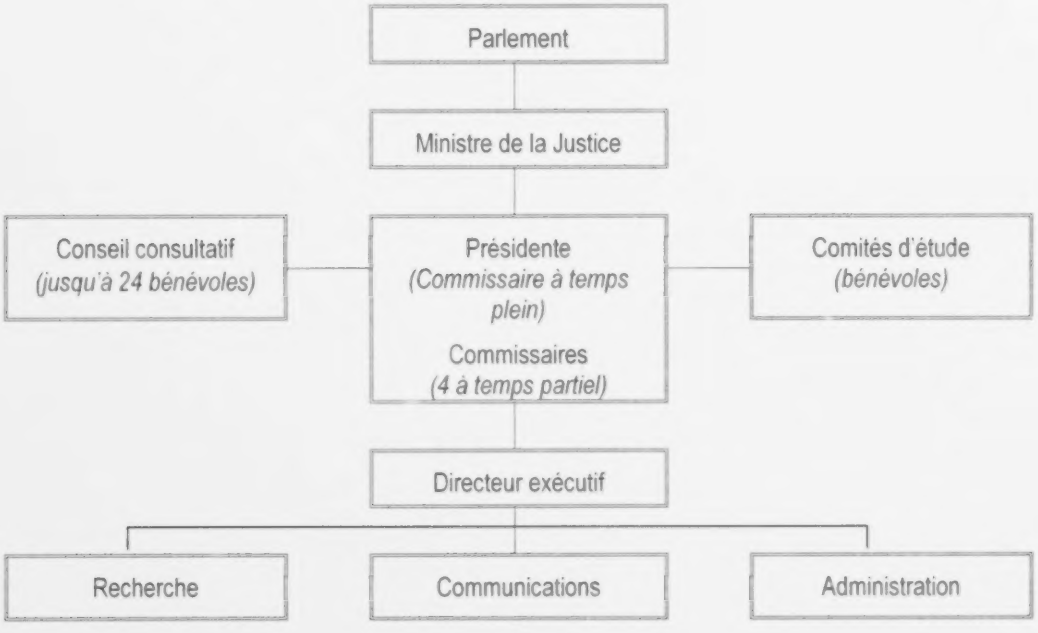

La Commission a mis sur pied un conseil consultatif bénévole composé jusqu'à 24 particuliers et spécialistes reflétant la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représentant un vaste éventail de disciplines. Le Conseil aide à définir les orientations stratégiques et le programme de recherche à long terme de la Commission et se prononce sur l'examen du rendement et toute autre question pertinente.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour fournir des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité est dirigé par un commissaire et est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. Afin d'appuyer les comités d'étude, des contrats de recherche sont accordés à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Indépendance

En vertu de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, la Commission a pour mission de fournir, sur la base des connaissances et de l'expérience d'un large éventail de groupes et d'individus, des conseils indépendants sur la réforme du droit du Canada. En

conséquence, la Commission fonctionne comme une organisation autonome, responsable par l'entremise du ministre de la Justice, devant le Parlement pour la conduite de ses affaires.

L'indépendance à l'égard du ministère de la Justice permet à la Commission d'entreprendre des projets de réforme du droit pluriministériels qui ne sont pas nécessairement menés par le programme législatif du gouvernement. En tant qu'organisme indépendant, la Commission peut efficacement adopter un point de vue à long terme sur les lois, les institutions et les politiques nécessaires permettant de réagir aux questions complexes en évolution.

Stratégies et approches

La Commission du droit réalise son mandat en favorisant des recherches pertinentes qui incitent directement les Canadiens et les Canadiennes à renouveler le droit. La Commission élabore et met en œuvre des programmes de recherche qui aideront à comprendre le rôle que le droit peut et doit jouer dans la société canadienne.

Les commissaires établissent les priorités de recherche sur le fondement de l'avis du conseil consultatif. Le conseil se réunit deux fois par année et ses membres communiquent régulièrement avec la Commission du droit par correspondance. On fait appel à des dispositifs supplémentaires pour garder la communication avec les autres parties intéressés. La Commission utilise diverses formules pour engager les Canadiens et les Canadiennes à participer au renouvellement du droit et pour leur permettre de se prononcer en la matière. La Commission du droit du Canada fait aussi partie de nombreux réseaux internationaux pour être continuellement informée des développements de la réforme du droit dans le monde entier.

La Commission du droit doit conserver et développer sa visibilité lui permettant de continuer à encourager les Canadiens et les Canadiennes à participer au renouvellement du droit et à offrir aux citoyens intéressés la possibilité de faire valoir leur point de vue. Pour réaliser cet objectif, la Commission du droit s'efforce de participer à des congrès et à des groupes de discussion pertinents, ainsi que de parrainer et d'organiser des évènements de ce genre lorsque cela est nécessaire.

Les résultats des recherches et des consultations de la Commission sont résumés dans des documents publics qui font connaître ses conclusions et ses propositions et qui sont distribués à grande échelle. Occasionnellement, celles-ci peuvent prendre la forme de recommandation à l'intention du Parlement et d'autres décideurs.

La Commission du droit du Canada ne se limite pas à la publication et à la distribution de ses rapports de recherche, mais elle utilise d'autres médias et tribunes, notamment en diffusant les résultats de ses études par des moyens électroniques, en produisant des émissions radiophoniques et sur vidéo, en parrainant des congrès et des colloques, en organisant des discussions en ligne sur le web, des conférences de presse et des assemblées publiques.

Partenariats

Beaucoup de problèmes liés à la réforme du droit présentent une dimension autant fédérale que provinciale qui nécessite une action concertée de la part des gouvernements. La Commission du droit entreprend des projets de recherche, de concert avec les commissions de réforme du droit et les ministères de la justice des provinces, qui chercheront à coordonner les stratégies élaborées. La Commission travaille en collaboration avec un grand nombre d'organisations, pour effectuer des travaux de recherche, organiser des forums ou des colloques ou y participer et publier ainsi que distribuer des documents de recherche.

La Commission du droit sollicite régulièrement des offres de service auprès de partenaires potentiels et évalue formellement leurs propositions. Elle a établi des partenariats avec des universités et plusieurs corps professionnels afin de profiter de la participation d'universitaires et de professionnels dans ses recherches et afin de leur demander leur avis sur les documents de travail et d'autres documents qu'elle a publiés. Les universitaires qui participent à ses programmes proviennent de divers domaines comme le droit, la sociologie, l'histoire et les sciences politiques. Il est considéré essentiel pour la Commission de déterminer régulièrement les possibilités de partenariat afin de créer des économies d'échelle et des synergies de levier avec les intervenants.

Voici des exemples de partenariat :

- *l'Initiative Rapports en évolution* : un concours annuel qui se tient en association avec le Conseil de recherches en sciences humaines auquel des chercheurs de toutes les disciplines, peuvent participer;
- un concours annuel visant à recruter deux chercheurs virtuels en résidence se tient également en association avec le Conseil de recherches en sciences humaines;
- une entente pluriannuelle conclue avec l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne de droit et société et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada permettant de tenir un concours annuel intitulé « Perspectives juridiques » pour la préparation de documents scientifiques portant sur une question liée à un programme de recherche de la Commission;
- un projet conjoint entrepris par le Réseau canadiens de recherche en politiques publiques sur le travailleur vulnérable et par l'Institut sur la gouvernance, concernant différentes questions de gouvernance;
- une étroite collaboration avec plusieurs organisations communautaires et bénévoles tant au niveau national qu'international : la Commission du droit travaille avec l'organisme YOUCAN et avec d'autres associations communautaires sur le projet de réforme électorale, ainsi qu'avec l'Indigenous Bar Association avec qui elle étudie les traditions juridiques autochtones. La Commission a aussi établi un partenariat avec la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales;

- un partenariat avec deux organisations consacrées à la recherche sur les jeux de hasard, avec qui elle effectue des recherches dans le cadre du thème *Qu'est-ce qu'un crime?*

- des consultations avec des représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario au sujet des questions sur la vie privée;

- la Commission reçoit des conseils et du soutien d'autres agences et ministères gouvernementaux, y compris Élections Canada (dans le domaine de la réforme électorale), le ministère du Solliciteur général du Canada ainsi que le ministère de la Justice; et

- des partenariats avec de nombreuses maisons de publication qui publient et distribuent les rapports de recherche de la Commission dont : Les Presses de l'Université Laval, UBC Press, the University of Ottawa Press, Les Éditions Thémis, the University of Toronto Press et Carswell.

Attentes du public

Les sociétés démocratiques ont de grandes attentes en ce qui concerne leur droit. Une des caractéristiques principales des sociétés modernes est qu'elles utilisent le droit comme mécanisme de contrôle social. Elles souhaitent être soumises à la primauté du droit et donc à un droit qui soit pertinent et qui permette à chacun une participation entière. Les changements sociaux et économiques mettent continuellement à l'épreuve la capacité du droit de répondre adéquatement à ces attentes.

Par conséquent, les citoyens exigent une réforme du droit et que celui-ci s'adapte bien à l'évolution de la société et aux questions sociales. Souvent, les attentes des citoyens et leur prévision de l'incidence des changements sociaux sur le droit sont contradictoires. La Commission du droit fait face au défi de faciliter une discussion publique éclairée sur les questions relatives à la réforme du droit.

Les Canadiens et les Canadiennes font face à questions sociales et juridiques complexes. Certaines de ces questions ne sont pas faciles à comprendre et il est nécessaire de faire appel à des études et à des recherches multidisciplinaires – qui font intervenir des considérations sociales, économiques et culturelles en la matière, afin de simplement pouvoir définir leur nature et leur portée.

Afin de s'acquitter de son mandat et de conserver l'attention du public, la Commission du droit doit développer des processus de recherche et de consultation permettant l'élaboration de propositions d'amélioration du droit. Le travail de la Commission du droit comprend trois volets : la recherche d'avant-garde, la consultation innovatrice et l'élaboration de recommandations pertinentes.

Recherche d'avant-garde

La démarche de recherche est pluridisciplinaire et consultative. Elle se fonde sur des données empiriques et doit se situer à la fine pointe des connaissances sur les

changements sociaux. Elle doit aussi évaluer les solutions qui sont élaborées et testées au Canada et partout dans le monde.

L'objectif est de continuer de se tenir au courant des développements de la recherche aux plans national et international, d'étendre les réseaux de chercheurs et de créer des partenariats qui bénéficient de l'apport de tous les secteurs (académique, gouvernemental, privé et bénévole) soutiennent nos efforts.

Mécanismes de consultation innovateurs

La recherche doit être mise à la portée des citoyens. Il s'agit pour la Commission du droit d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans un processus de réflexion critique sur le droit qui permette aux citoyens de participer à l'identification et à l'étude des solutions. Les changements dans le droit doivent soutenir la capacité des citoyens de façonner leurs institutions de façon juste et accessible.

La Commission du droit a donc élaboré une méthodologie de consultation innovatrice qui met l'accent sur la participation des citoyens aux enjeux de la réforme du droit et sur leur capacité à continuer de se faire entendre. Par exemple, l'on recueille des commentaires portant sur les publications de la Commission du droit et celle-ci publie des articles, fait des présentations et tient des consultations publiques afin de continuer le débat. La Commission du droit vise donc à faciliter la contribution des citoyens à la création d'un droit vivant qui réponde à leurs besoins et leur engagement continu dans les questions de justice.

Recommandations pertinentes

Les recommandations formulées par la Commission du droit proviennent de ses recherches et de ses consultations. Une des étapes du processus consiste à mettre à la portée des décideurs les solutions qui pourront bien répondre aux problèmes de notre société. Les recommandations de la Commission ne visent pas uniquement les acteurs gouvernementaux, mais tous les acteurs qui participent à une réforme : les institutions juridiques ainsi que les organisations non-gouvernementales, le secteur privé, les employeurs, les consommateurs et les usagers. Pour être efficace, une réforme doit engager une multitude de citoyens par rapport à leurs différents rôles et leurs institutions.

Modèle de performance

Résultat stratégique

Le résultat stratégique de la Commission consiste en des conseils indépendants sur la réforme du droit canadien, de ses institutions et de ses procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins en pleine évolution de la société canadienne.

Pour la période se terminant le 31 mars 2004, les dépenses réelles totales du résultat stratégique s'élevaient à 3 777 000 $, ce qui représente le coût net du programme comme l'indique le tableau 2 de l'annexe 1.

Plans et priorités

Dans la poursuite de sa mission, de son mandat et de son résultat stratégique, la Commission effectue des recherches, engage des Canadiens et des Canadiennes et prône des positions influentes afin de modifier les questions fondamentales relatives au droit canadien, aux institutions et aux procédures juridiques.

Étant donné la nature de la mission et du mandat de la Commission, et compte tenu de la recherche et des activités de discussion nécessaires pour réaliser le résultat stratégique, les résultats à obtenir sont définis en relation avec la capacité de la Commission du droit à stimuler la recherche et la discussion portant sur des questions juridiques d'intérêt public, de faire progresser de nouveaux concepts de droit, et de formuler des recommandations à examiner.

Les résultats définitifs, comme le renouvellement du droit, exigent une perspective à long terme et dépendent des programmes de différents gouvernements ainsi que de leur volonté de mettre en œuvre les recommandations de la Commission du droit. Ces résultats définitifs ne sont donc pas considérés comme relevant directement de la Commission du droit.

Initiatives principales du programme

Pour parvenir au résultat stratégique, la Commission poursuit ses activités dans quatre domaines clés, qui sont de vastes thèmes reflétant les préoccupations des Canadiens et des Canadiennes, et qui rejoignent l'essentiel de leurs rapports avec le droit et le système juridique. On peut les décrire de la manière suivante :

- ***Rapports personnels***
  Une bonne partie du droit canadien repose sur des hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient à leurs partenaires, parents, enfants et à d'autres proches. Ces hypothèses ne reflètent peut-être pas adéquatement ou correctement la réalité actuelle. La Commission examine comment le droit pourrait être conçu de façon à répondre plus efficacement aux rapports personnels entretenus au sein de

- la population canadienne.

- ***Rapports de gouvernance***
  Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaisser leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. De plus en plus de Canadiens et de Canadiennes s'attendent à ce que leurs institutions publiques souscrivent à certaines valeurs telles que la pluralité, le choix et la diversité. Ces attentes donnent à penser que les Canadiens et les Canadiennes ont peut-être changé leurs perceptions du concept de « citoyenneté ». L'état de « citoyenneté » est de plus en plus perçu comme une participation active aux politiques démocratiques dans le cadre de la position occupée par le Canada dans le contexte international.

- ***Rapports économiques***
  La mutation des milieux de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, la reconnaissance de l'importance du travail, rémunéré ou non, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont toutes d'importantes conséquences, tant pour les personnes qui entrent sur le marché du travail que pour celles dont l'emploi actuel se trouve menacé. La Commission du droit explore les moyens de mieux structurer le droit pour renforcer l'économie du pays, tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

- ***Rapports sociaux***
  Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Cependant la mésentente et le conflit sont des incidences inévitables de la vie de tous les jours. Le droit dépend souvent des institutions publiques comme le système de justice criminelle et la police pour résoudre les conflits et assurer la sécurité. Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes s'en remettent de plus en plus aux méthodes non formelles de résolution des conflits et aux institutions privées pour assurer leur sécurité.

Un tel cadre de thèmes met l'accent sur la primauté des rapports et le rôle de soutien du droit dans le type de rapports entre les personnes au sein d'une société moderne. Ce sont ces rapports mêmes et non des règles de droit précises qui constituent le point de départ des efforts de recherche. Nos études portent sur les rapports, non parce qu'il s'agit de réflexions passives sur des concepts juridiques, mais plutôt parce qu'il s'agit d'institutions sociales dynamiques.

La Commission poursuit également son travail sur une question fondamentale qui concerne les quatre domaines clés, notamment *Qu'est-ce qu'un crime?* L'objectif de cette recherche consiste à déterminer la raison pour laquelle certains comportements sont considérés comme un crime ainsi que l'incidence de cette conceptualisation sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance.

Ressources

La Commission est financée grâce à des crédits parlementaires et elle est autorisée à dépenser son revenu gagné au cours de l'année. Les dépenses consistent essentiellement en salaires, contrats de recherche et frais généraux d'exploitation.

À la suite de consultations auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Commission du droit a récemment déménagée dans de nouveaux bureaux, car ses bureaux antérieurs ne satisfaisaient plus à ses besoins. Ce déménagement a causé une dépense supplémentaire ponctuelle de 312 682 $ que la Commission a financé au moyen d'un budget supplémentaire de dépenses lui ayant été accordé.

On trouvera un aperçu des dépenses de la Commission pour la période se terminant le 31 mars 2004 à l'annexe 1 – Tableaux financiers.

Respect des engagements antérieurs

Tous les engagements antérieurs figurant au Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 ont été respectés au moyen d'activités de recherche continues et de la publication de documents. On a effectué des recherches supplémentaires sur le thème de la *Réforme électorale* dans le domaine des rapports de gouvernance, ce qui n'avait pas été prévu à l'origine. Cette recherche supplémentaire a été menée à la suite de consultations publiques et de la rétroaction du public, ainsi que d'efforts ininterrompus des provinces dans la recherche de possibilités de réforme électorale. En raison de cette initiative supplémentaire de recherche, d'autres projets de recherche portant sur le thème *En quête de sécurité* dans le domaine des rapports sociaux ont dû être quelque peu retardés.

La prochaine section fournit de l'information détaillée portant sur le rendement en ce qui concerne les initiatives du programme de la Commission du droit et les dépenses réelles touchant les engagements antérieurs pour chaque domaine clé. On y donne aussi des renseignements portant sur les initiatives d'amélioration du cadre de gestion et de responsabilisation de la Commission du droit.

Aperçu du rendement

La présente section donne des renseignements détaillés sur chacune des initiatives du programme de la Commission du droit.

Vous trouverez pour chacun des domaines clés, une description des engagements antérieurs figurant dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'exercice 2003-2004, ainsi qu'un résumé des activités principales mises en œuvre et les résultats clés obtenus. De plus, l'on présente aussi les crédits réels affectés à chaque domaine clé pour qu'il soit plus facile d'établir les liens entre les dépenses et les résultats obtenus.

On présente aussi un aperçu des initiatives d'amélioration du cadre de gestion et de responsabilisation pour souligner les activités qui ont été planifiées ou mises sur pied, ainsi que les progrès ou les résultats obtenus, le cas échéant.

Des renseignements supplémentaires sur les engagements antérieurs de la Commission du droit sont disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/LCC-CDC/LCC-CDCr34_f.asp .

Des renseignements supplémentaires sur les activités ayant été mises en place et sur les résultats obtenus sont aussi disponibles dans le Rapport annuel de 2003-2004 de la Commission, lequel sera affiché au site Web de la Commission lorsqu'il aura été présenté devant le Parlement.

Le lecteur peut avoir pleinement confiance dans la fiabilité des données sur le rendement présentées. Les engagements antérieurs ont été soulignés dans le Rapport de la Commission du droit sur les plans et les priorités pour l'exercice 2003-2004, les principales activités mises en œuvre concernent des travaux de recherche en cours ou terminés et des publications sont offertes au public, et les résultats obtenus sont fondés sur des conclusions et questions soulevées dans le cadre des travaux de recherche et publications. Il est possible de vérifier l'information sur le rendement grâce à l'examen des travaux de recherche et des publications et à la rétroaction des membres des groupes de discussion, des partenaires de recherche et des parties externes intéressées. Les commissaires et le conseil consultatif supervisent continuellement les travaux de recherche et les publications de la Commission pour s'assurer qu'ils sont pertinents.

Rapports personnels

Engagements antérieurs

Une bonne partie du droit canadien repose sur des hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient à leurs partenaires, parents, enfants et à d'autres proches. Ces hypothèses ne reflètent peut-être pas adéquatement ou exactement la réalité actuelle. La Commission examine comment le droit pourrait être conçu de façon à répondre plus efficacement aux rapports personnels entretenus au sein de la population canadienne.

Au cours de l'exercice 2003-2004, pour ce qui est des rapports personnels, la Commission du droit s'est engagée à examiner les rapports en fonction de l'âge des parties et des générations et à encourager les citoyens à entamer des discussions en la matière afin d'approfondir le débat et de donner à des groupes de personnes qui ne sont pas souvent invitées à participer aux débats publics, notamment aux jeunes et aux personnes du troisième âge, la possibilité d'échanger des idées sur ce thème.

Principales activités mises en œuvre	Résultats clés obtenus
Une question d'âge ▪ La Commission du droit a lancé un document de discussion portant sur les rapports intergénérationnels : *Une question d'âge : Les rapports entre les générations et le droit* ▪ Des consultations ont eu lieu avec des universitaires, un groupe de jeunes et le grand public. Le concours Roderick A. Macdonald pour les étudiant(e)s des écoles secondaires a demandé qu'ils réfléchissent sur *Une question d'âge*. La Commission du droit a reçu des soumissions écrites et artistiques.	▪ Le document de discussion examine la question de savoir si l'âge constitue toujours un critère légitime dans le cadre de certains choix faits par la société et si cela favorise des relations intergénérationnelles saines. Peut-être serait-il préférable d'adopter d'autres critères? ▪ Le document de discussion fait valoir qu'une société concernée par les notions de justice et d'égalité doit rejeter des hypothèses et les stéréotypes dépassés au sujet des enfants, des adolescents et des aînés. Les lois qui reflètent de tels stéréotypes et hypothèses doivent être modernisées, afin que tous les citoyens soient traités avec dignité et respect, en tant que participants à part entière de la société.
Au-delà de la conjugalité ▪ La Commission du droit a été invitée à présenter son rapport *Au-delà de la conjugalité : La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes* dans le cadre d'un congrès sur le droit de la famille en Afrique du Sud.	▪ La South African Law Reform Commission (Commission de réforme du droit de l'Afrique du Sud) a récemment publié un document de discussion portant sur les partenariats familiaux qui s'est fortement inspiré du travail de la Commission du droit. Ce rapport a été cité par de nombreux tribunaux et commissions et il passe en revue de nombreux rapports de recherche publiés au Canada et dans d'autres pays.

Crédits réels affectés aux activités liées aux rapports personnels pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 287 769 $

Rapports de gouvernance

Engagements antérieurs

Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaisser leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. De plus en plus de Canadiens et de Canadiennes s'attendent à ce que leurs institutions publiques souscrivent à certaines valeurs telles que la pluralité, le choix et la diversité. Ces attentes donnent à penser que les Canadiens et les Canadiennes ont peut-être changé leurs perceptions du concept de « citoyenneté ». L'état de « citoyenneté » est de plus en plus perçu comme une participation active aux politiques démocratiques dans le cadre de la position occupée par le Canada dans le contexte international.

Au cours de l'exercice 2003-2004, pour ce qui est des rapports de gouvernance, la Commission du droit s'est engagée à examiner les défis que pose l'autonomie des Premières Nations. La Commission s'est aussi engagée à étudier l'influence des autorités internationales et des politiques étrangères sur le Canada, ainsi que l'influence du Canada dans le monde et le contrôle des activités corporatives à l'étranger. Enfin, la Commission s'est également engagée à étudier les mécanismes de prise de décision au sein des institutions, tant publiques que privées, et de continuer le débat public sur les possibilités d'améliorer les institutions démocratiques.

Principales activités mises en œuvre	Résultats clés obtenus
Traditions juridiques autochtones ▪ La Commission du droit étudie, au moyen de recherches et de consultations, la question de la protection et du respect des traditions juridiques autochtones dans d'une société de plus en plus pluraliste. La Commission rédige, en partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, un document de discussion en la matière.	▪ D'après les résultats de recherche, on peut s'attendre à ce que les traditions autochtones occupent une place plus importante au sein du système juridique canadien. On s'efforce d'identifier des outils que le système juridique pourra adopter afin de permettre l'expression des différences dans le cadre des prises de décision. On pourra identifier la tension qui surgit lorsque l'on exprime des différences et ainsi, élaborer des recommandations sur la manière dont des traditions juridiques différentes pourront co-exister efficacement.
La gouvernance au-delà des frontières ▪ La Commission du droit travaille avec deux chercheurs virtuels de l'université de Toronto et de Osgoode Hall qui se consacrent à des recherches supplémentaires et qui préparent un document de discussion sur les différentes approches possibles envers la gouvernance dans le cadre de l'interdépendance de plus en plus grande existant entre les pays en raison de la mondialisation. La Commission du droit a consulté des universitaires et des représentants du gouvernement fédéral sur le projet et a organisé des discussions sur la responsabilité sociale des entreprises.	▪ D'après les résultats de recherche, il semble que l'on soulèvera beaucoup de questions portant sur la manière dont le Canada peut s'adapter dans un monde de plus en plus interdépendant et adopter une approche proactive afin de conserver l'autonomie nécessaire pour répondre aux besoins de ses résidents, la meilleure manière d'harmoniser les engagements internationaux avec les politiques et les lois nationales et la manière de répondre à une diversité d'acteurs non-gouvernementaux et privés qui ont une grande influence sur la vie des Canadiens et des Canadiennes en raison de leurs interactions internationales ou transnationales.

Rapports de gouvernance

Principales activités mises en œuvre (suite)	Résultats clés obtenus (suite)
Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada ▪ La Commission du droit a publié le document *Un vote qui compte : La réforme électorale au Canada* qui propose des changements au système électoral du Canada afin de satisfaire aux aspirations démocratiques des Canadiens et des Canadiennes et à leurs attentes quant à un rapport de gouvernance plus objectif et plus participatif. Le document propose aussi qu'un tiers des sièges de la Chambre des communes soient attribués sur une base proportionnelle afin de mieux représenter la diversité des points de vue des citoyens. ***Rapports de recherche sur la réforme électorale*** ▪ *Une question de valeurs : la représentation dans le système canadien de gouvernance actuel* ▪ *Repenser la représentation : vers une gouvernance démocratique au Canada* ▪ *La représentation autochtone au gouvernement : un examen comparatif* ▪ *Valoriser les Canadiens : Les options pour la réforme du système électoral au Canada* ▪ *La représentation politique au Canada : sur quelques considérations théoriques et empiriques* ▪ *Réforme du mode de scrutin fédéral : les recommandations de la Commission du droit à l'épreuve des principes non écrits de la constitution* ***Groupe de discussion sur la représentation des femmes*** ▪ La Commission du droit a co-parrainé et co-organisé la tenue d'un débat au sujet de la représentation des femmes à la Chambre des communes, pour répondre à la rétroaction des Canadiens et des Canadiennes en la matière.	▪ Le document ***Un vote qui compte : La réforme électorale au Canada*** étudie la pertinence et le poids des arguments en faveur de la réforme du système électoral canadien. Il évalue aussi une série de systèmes électoraux et présente 23 recommandations pour la réforme du système électoral du Canada. ▪ Cette publication recommande aussi au Canada d'ajouter un élément de proportionnalité au système canadien et fait des recommandations qui favorisent une meilleure représentation des femmes, des membres des minorités et des Autochtones à la Chambre de communes. Elle aborde aussi la participation et la représentation des jeunes et examine plusieurs questions sur la structuration du système électoral, puis étudie la manière de mettre sur pied et de contrôler un nouveau système électoral au Canada. Cette publication sera aussi utile aux nombreuses initiatives provinciales actuelles et va certainement stimuler au niveau fédéral les efforts favorisant une réforme très nécessaire.

Rapports de gouvernance

Principales activités mises en œuvre (suite)	Résultats clés obtenus (suite)
Documents de discussion sur le thème de la gouvernance de la liberté de choisir ▪ *Gouvernance et co-production des services publics* ▪ *Réglementation et liberté : articulations dans le discours des acteurs. Une analyse des représentations de la régulation sociale et de la gouvernance* ▪ *Reproductive Technology : Legal and Policy Choices* (La technologie réproductive: Possibilités juridiques et politiques) ▪ *Accommodating New Forms of Evidence : Aboriginal Oral Histories in the Courts* (Admission de nouveaux types d'éléments de preuve : Les histoires de la tradition orale autochtone devant les tribunaux) ▪ *Law, Freedom and the City* (Le droit, la liberté et la ville)	▪ D'après les résultats de recherche, on peut s'attendre à ce que le concept de liberté de choisir en tant que caractéristique prédominante de la pensée politique, sociale et juridique, soit remis en question. Par exemple, que signifie le fait qu'une société croit en la liberté de choisir ? Que signifie le fait qu'elle utilise ce concept comme principe de base? On examine dans quelle mesure les rapports de travail, le système juridique, la famille, les loisirs, les centres urbains et la vie en collectivité reflètent le principe de liberté de choisir et la question de savoir si la liberté de choisir constitue un idéal digne d'être poursuivi. On étudiera aussi les limites auxquelles cette notion est assujettie dans le contexte d'un monde marqué par l'inégalité.
Documents de discussion sur le thème le Droit et la citoyenneté ▪ *Citoyenneté multinationale : incidences pratiques d'un modèle théorique* ▪ *Crises de l'État social, reculs de la citoyenneté sociale?* ▪ *Établir un lien entre économie, sexe et citoyenneté : possibilités et limites* ▪ *Citoyenneté étrangère* ▪ *Droit, citoyenneté et citoyenneté juridique* ▪ *Inventions juridiques vis-à-vis l'invalidité : Éléments d'une théorie d'incapacitoyenneté*	▪ D'après les résultats de recherche, il faut s'attendre à ce que l'on examine les questions touchant aux rapports entre la citoyenneté et la territorialité. On examinera aussi la manière dont d'autres disciplines ont commencé à formuler des théories sur le concept de citoyenneté qui englobent des notions plus larges et parfois plus subtiles de ce concept, ainsi que des éléments de caractère civil, politique, économique et social. On examinera aussi les répercussions découlant de la transformation des notions d'État, de frontières et la participation au concept de citoyenneté.
Crédits réels affectés aux activités liées aux rapports de gouvernance pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 1 232 620 $	

Rapports économiques

Engagements antérieurs

La mutation des milieux de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, la reconnaissance de l'importance du travail, rémunéré ou non, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont toutes d'importantes conséquences, tant pour les personnes qui entrent sur le marché du travail que pour celles dont l'emploi actuel se trouve menacé. La Commission du droit explore les moyens de mieux structurer le droit pour renforcer l'économie du pays, tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

Au cours de l'exercice 2003-2004, pour ce qui est des rapports économiques, la Commission du droit s'est engagée à entreprendre un projet ayant pour objectif d'examiner les moyens par lesquels le droit permet aux personnes d'atteindre la sécurité financière, ou les en empêche. Déterminer si le droit reconnaît certains métiers de manière satisfaisante et si elle veille de manière adéquate à la sécurité économique de ceux qui se consacrent à ces métiers, au sens large du terme.

Activités principales mises en œuvre	Résultats clés obtenus
Travailler, oui mais… : Le droit du travail au boulot ▪ Document de discussion portant sur l'examen de la vulnérabilité des travailleurs. ▪ Recherche sur l'organisation du commerce du sexe et ses répercussions sur la vulnérabilité des travailleurs. ▪ Recherche consacrée à l'étude des droits d'accès à l'emploi et aux avantages sociaux; elle traite aussi des questions relatives aux emplois à faible revenu. ▪ Recherche qui examine les mécanismes possibles permettant d'augmenter les avantages des travailleurs à faible revenu. ▪ Recherche qui traite de plusieurs questions touchant aux emplois à faible revenu, telles que la durée pendant laquelle les travailleurs conservent de tels emplois, le pourcentage d'entre eux qui ont accès à des avantages sociaux et les industries dans lesquelles l'on retrouve les plus hautes concentrations d'emplois à faible revenu.	▪ À la suite de la recherche sur la vulnérabilité des travailleurs, plusieurs questions ont été soulevées, notamment : ○ En vertu de quel fondements le droit reconnaît-il ou rejette-t-il certains types de travail ou certaines catégories de travailleurs ? ○ Ces distinctions sont-elles justes et reposent-elles sur des objectifs politiques légitimes? ○ Quelles sont les répercussions légales, économiques et sociales découlant de la non-reconnaissance de certains métiers? ○ Le droit devrait-il reconnaître un plus grand éventail de métiers et appuyer davantage la promotion du bien-être de tous les travailleurs, au sens large du terme? ▪ L'on compte identifier les différentes catégories de travailleurs vulnérables et explorer les possibilités politiques de responsabiliser ces groupes de travailleurs. Le but ne se limite pas à tracer un portrait descriptif de la condition des travailleurs vulnérables au Canada, mais aussi d'élaborer un cadre de travail productif afin d'être en mesure d'évaluer les moyens politiques et réglementaires disponibles.

Rapports économiques

Activités principales mises en œuvre (suite)	Résultats clés obtenus (suite)
La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés ▪ Dans le cadre de la stratégie commerciale de la Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada, la Commission du droit examine en ce moment la possibilité de faire abroger les dispositions législatives de la *Loi sur les banques* qui portent sur les sûretés, afin de pouvoir moderniser le droit commercial canadien.	▪ Au Canada, les banques peuvent garantir leurs prêts à l'aide de droits de sûreté provinciaux. Cependant, les banques jouissent aussi du privilège exclusif de pouvoir d'utiliser un mécanisme spécial de sûreté fédéral. L'étude portera sur la coexistence de ces deux régimes de transactions garanties et la façon dont cette coexistence a provoqué une incertitude considérable ayant eu pour effet d'amoindrir l'efficacité du droit canadien sur les transactions garanties.
Capitaliser le savoir : Redire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle ▪ La Commission du droit a publié le rapport ***Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle*** qui fait ressortir l'insuffisance du droit commercial en matière d'accès au crédit dans une société moderne fondée sur le savoir et sur la propriété intellectuelle. Nos rapports économiques sont marqués par la transition vers une économie du savoir. Le droit commercial régissant l'infrastructure du crédit et du placement doit s'adapter à ces transformations. ▪ Cette publication se concentre sur les changements juridiques et institutionnels nécessaires pour faciliter le prêt garanti sur le fondement des droits de propriété intellectuelle.	▪ La publication recommande que : ○ le Parlement améliore le cadre juridique qui régit les droits de propriété intellectuelle afin de réduire les incertitudes juridiques découlant de la possibilité d'utiliser ces droits comme garanties de prêt; ○ le système fédéral d'enregistrement de la propriété intellectuelle doit être restructuré afin d'assurer qu'il permet l'exécution de recherches en ligne complètes et fiables de toutes les chaînes de titre de propriété intellectuelle; ○ les gouvernements encouragent le développement de l'expertise permettant d'évaluer les droits de propriété intellectuelle et faciliter l'élaboration de meilleures pratiques dans ce domaine; ○ L'Association du barreau canadien, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, les facultés de droit, les écoles de commerce et les barreaux apportent leur soutien à l'élaboration de matériel didactique et de cours portant sur les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle et favorisent la spécialisation en droit commercial et en droit de la propriété intellectuelle.
Crédits réels affectés aux activités liées aux rapports personnels pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 817 376 $	

Rapports sociaux

Engagements antérieurs

Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Mais la mésentente et le conflit sont des incidences inévitables de la vie de tous les jours. Le droit dépend souvent des institutions publiques comme le système de justice criminelle et la police pour résoudre les conflits et assurer la sécurité. Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes s'en remettent de plus en plus aux méthodes non formelles de résolution des conflits et aux institutions privées pour assurer leur sécurité.

Pour l'exercice 2003-2004, pour ce qui est des rapports sociaux, la Commission du droit du Canada s'est engagée à consulter les Canadiens et les Canadiennes au sujet de leur perception du système de justice et sur les possibilités de faire appel aux principes et aux pratiques de la justice réparatrice pour répondre efficacement aux différends de caractère pénal et civil. La Commission du droit s'est aussi engagée à préparer un rapport sur les défis de la justice participative. La Commission s'est aussi engagée à continuer les consultations et les recherches afin d'approfondir le débat sur le futur du maintien de l'ordre.

Activités principales mises sur pied	Résultats clés obtenus
La transformation des rapports humains par la justice participative ▪ La Commission du droit a publié son rapport *La transformation des rapports humains par la justice participative* qui reconnaît que les parties à un différend éprouvent le besoin de résoudre le conflit. Ce document qui fait l'historique du rôle des mécanismes de règlement de conflits dans le cadre d'une société dont les rapports humains sont de plus en plus fragmentés examine le développement des mécanismes de médiation, de conciliation ainsi que de la justice réparatrice.	▪ Ce rapport examine l'expérience canadienne en matière de justice réparatrice et propose aux gouvernements, aux représentants de la justice, aux associations communautaires et aux personnes qui travaillent au niveau du règlement de conflits des moyens de participer au développement de processus innovateurs de justice qui tiennent à cœur la participation des citoyens, notamment, des processus visant la médiation entre la victime et le délinquant, l'exercice du droit de manière coopérative dans le contexte familial, les conseils de détermination de la peine et l'instruction de conférences de règlement par les juges.
En quête de sécurité ▪ La Commission du droit a continué les consultations et les recherches visant à examiner les parties participant à la prestation de services de sécurité aux citoyens, y compris les organisations privées de maintien de l'ordre dont des compagnies privées de sécurité, des compagnies d'assurances, des comptables judiciaires et des services de sécurité industrielle à l'interne. ▪ La Commission du droit a parrainé *En quête de sécurité : un colloque international sur le maintien de l'ordre et de la sécurité*, ainsi qu'une série radiophonique de dix heures de radio diffusée à l'échelle nationale sur les ondes de CBC.	▪ Les consultations et la recherche créent un climat propice au débat au niveau des médias et des institutions chargées du maintien de l'ordre au sujet du rôle que les compagnies privées de sécurité devraient jouer et des règlements devant être pris. ▪ Les consultations et la recherche indiquent également qu'il est nécessaire d'améliorer la communication et la collaboration entre la police publique et les compagnies privées de sécurité, ainsi que les étapes pour y parvenir.

Crédits réels alloués aux activités liées aux rapports sociaux pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 715 362 $

Qu'est-ce qu'un crime ?

Engagements antérieurs

La Commission poursuit son travail sur la question fondamentale qui concerne les quatre domaines clés, notamment *Qu'est-ce qu'un crime?* L'objectif de cette recherche consiste à déterminer la raison pour laquelle certains comportements sont considérés comme un crime ainsi que l'incidence de cette conceptualisation sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance.

Pour l'exercice 2003-2004, la Commission du droit s'est engagée à mieux comprendre les raisons pour lesquelles certains types de comportements sont associés au concept de crime et à examiner les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en considérant les solutions disponibles pour contrôler le comportement inacceptable.

Activités principales mises sur pied	Résultats clés obtenus
Qu'est-ce qu'un crime? ▪ La Commission du droit a publié un document de discussion intitulé *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix.* ▪ La Commission du droit a financé six études de cas multidisciplinaires : o *La fraude médicale et la surfacturation* o *La fraude contre l'aide sociale* o *La confidentialité des renseignements* o *Les jeux de hasard* o *L'exploitation des ressources par les Autochtones* o *La civilité et l'ordre ou le désordre dans les quartiers en région urbaine*	▪ Le document de discussion sur *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix* encourage la discussion et le débat sur une série de stratégies permettant de contrer les conduites inacceptables. Il expose les possibilités de choisir une ou plusieurs stratégies et les répercussions de ces choix. Voici quelques-unes des questions que nous avons posées : o Pourquoi est-ce que nous définissons certains comportements comme criminels? o Pourquoi faisons-nous appel au droit pénal pour contrer certains comportements et non pas d'autres? o Est-il toujours nécessaire de faire appel au droit pénal? o Y a-t-il d'autres formes d'intervention plus satisfaisantes? o Quel est le danger d'utiliser une méthode d'intervention plutôt qu'une autre? ▪ Ces études de cas examinent les facteurs qui contribuent à la définition du comportement criminel inacceptable et à l'identification des mécanismes et des techniques pour y faire face.

Crédits réels affectés aux activités liées aux activités des autres domaines clés pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 559 873 $

Initiatives d'amélioration du cadre de responsabilisation de gestion

En septembre 2003, la Commission du droit a terminé l'évaluation de sa capacité d'exercer les fonctions de contrôleur moderne. Les résultats de l'évaluation sont comparables à ceux obtenus par d'autres petits ministères et organismes. L'on a aussi identifié des possibilités d'amélioration qui pourront être ajoutées aux opérations en cours et qui pourront renforcer les pratiques de gestion dans certains domaines. La Commission du droit a également examiné les attentes relatives au cadre de gestion et de responsabilisation publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Elle a aussi élaboré un plan d'action pour mettre en place des possibilités modernes d'amélioration de la gestion.

La présidente de la Commission du droit est le promoteur et le mandataire en charge de l'application du plan d'action. À ce titre, la présidente doit s'assurer que l'on dispose de ressources et de fonds adéquats pour être en mesure d'exécuter les opérations prévues. La présidente donne activement son appui à l'établissement de méthodes de gestion modernes et elle est responsable d'informer régulièrement les commissaires et les intervenants externes des développements.

Le directeur exécutif est le champion de l'établissement de méthodes de gestion modernes et il est responsable de l'exécution générale du plan d'action. À ce titre, le directeur exécutif prend des décisions sur la manière de mettre en œuvre les opérations prévues et il attribue des responsabilités précises aux membres du personnel ou aux consultants, le cas échéant.

En tant que partie intégrante du plan d'action prévu au cadre de gestion et de responsabilisation, la Commission du droit a identifié des possibilités d'amélioration dans le cadre de chacun des dix éléments du plan. Une brève description de ces possibilités d'amélioration, ainsi que leur situation actuelle sont présentées ci-dessous.

Régie et orientation stratégiques

Tous les gestionnaires et les membres du personnel ont été informés des résultats de l'évaluation de la capacité de contrôleur moderne, des attentes à l'égard du cadre de gestion et de responsabilisation et de l'approche à adopter pour élaborer le plan d'action. La Commission du droit a aussi harmonisé ses processus de planification et de budgétisation avec la nouvelle Architecture des activités de programme, et l'on affectera des ressources allouées à la communication à des activités de recherche.

Valeurs de la fonction publique

La Commission du droit reconnaît les avantages d'élaborer des directives en matière de valeurs et d'éthique. On a informé les gestionnaires et les membres du personnel de l'existence du nouveau Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique récemment publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor. La Commission du droit étudie en ce moment la question de savoir si une politique personnalisée d'éthique de la recherche devrait être élaborée en vue de la tenue de projets de recherche. L'on a élaboré une

évaluation des besoins et l'on a entrepris une révision des modèles et cadres d'éthique de la recherche.

Politiques et programmes

La Commission du droit dispose d'un mécanisme efficace lui permettant de s'assurer que les priorités de recherche sont déterminées et que les recherches sont menées de façon efficace et que des rapports sont établis à cet égard. Les commissaires décident des sujets de recherche et des priorités, en tenant compte de l'avis du Conseil d'étude, qui est composé d'intervenants externes. Selon les thèmes et les priorités déterminés, un plan de recherche et des analyses de rentabilité sont élaborés et présentés aux commissaires et au conseil consultatif. Les agents de recherche communiquent quotidiennement entre eux et ils se réunissent toutes les semaines pour discuter du statut des projets de recherche menés avec des ressources internes et externes. On donne régulièrement des comptes rendus officiels aux cadres supérieurs et aux commissaires.

Personnel

La Commission du droit fonctionne d'une manière très semblable à celle d'une organisation à structure horizontale dont les cadres supérieurs participent activement aux activités quotidiennes. Les membres du personnel de la Commission du droit sont encouragés à discuter de leurs activités de travail pendant les réunions du personnel. Ils sont aussi invités à s'exprimer s'ils estiment qu'il y aurait d'autres moyens utiles de donner de la rétroaction. La Commission du droit fait en ce moment l'objet de changements au niveau de la direction, puisque tant la présidente que le directeur exécutif ont accepté des postes dans d'autres organisations du secteur public.

Service axé sur les citoyens

La Commission du droit continue à élaborer des méthodes innovatrices pour engager les Canadiens et les Canadiennes à présenter leurs idées et leur rétroaction à l'égard de projets de recherche précis, et cela avant, pendant et après que la recherche soit en cours. On a élaboré un plan de communication pour informer le public au sujet du mandat et des recherches de la Commission du droit.

La *Loi sur la Commission du droit* détermine les normes officielles de service, y compris l'obligation de consulter les Canadiens et les Canadiennes, ce qui est accompli par l'intermédiaire des groupes d'étude et du conseil consultatif. La Commission du droit adopte une approche efficace pour s'assurer que ses recherches est axées sur les citoyens et elle continuera d'élaborer des méthodes innovatrices pour amener les citoyens canadiens à lui faire parvenir leurs idées et leur rétroaction à l'égard de projets de recherche précis.

La Commission du droit continue d'utiliser son site Web pour demander aux Canadiens et aux Canadiennes leurs commentaires. Tous les documents publiés par la Commission du droit sont disponibles dans son site, et tous les usagers peuvent demander une copie

papier des documents s'ils le désirent. La Commission du droit mène aussi continuellement des consultations en ligne et par courriel avec ses partenaires multiples.

Gestion des risques

La Commission du droit a procédé à un exercice avec ses commissaires afin de définir le concept de risque et discuter de plusieurs questions en la matière. La prochaine étape consistera à élaborer un profil de risque compatible avec le Cadre de gestion intégrée du risque du Secrétariat du Conseil du Trésor.

L'un des risques potentiels importants de la Commission du droit est lié à l'identification de sujets de recherche pertinents et à la gestion de ces projets de recherche. Le conseil consultatif offre des directives et des conseils sur la pertinence des recherches proposées. On nomme des comités d'étude selon les besoins pour fournir des conseils sur des projets de recherche précis. On utilise toujours une approche uniforme pour demander des propositions de recherche, qui sont évaluées au mérite, notamment la crédibilité du partenaire de recherche et la complexité de la recherche proposée. Les agents de recherche de la Commission du droit gèrent les projets de recherche selon les risques perçus et ils révisent en détail les rapports de recherche. Les commissaires approuvent les rapports de recherche avant leur publication.

La Commission du droit a documenté son cadre de gestion notamment sa mission, son mandat, ses principes directeurs, ses orientations stratégiques, ses priorités, ses critères de sélection de projets, ses politiques opérationnelles clés et ses procédures de gestion des projets de recherche.

Gérance

Une fois le profil du risque tracé, la Commission du droit songera à entreprendre une vérification du cadre de gestion, une évaluation des programmes ou d'autres types précis de vérification, d'évaluations ou de projets de consultation visant à fournir une évaluation indépendante des pratiques de gestion du risque ou une évaluation des résultats obtenus dans le cadre des objectifs du programme.

Responsabilisation

Afin d'améliorer le cadre d'engagement public, on a créé un poste de directeur des communications et d'engagement des citoyens. Ce poste jouira d'un rôle accru et aidera à clarifier les rôles et les responsabilités parmi les directions consacrées à la communication et à la recherche.

On prévoit que le nouveau président et le nouveau directeur exécutif discuteront de la manière d'attribuer les rôles et les responsabilités en matière de prise de décision et qu'ils informeront les membres du personnel de leurs attentes. On prévoit aussi que l'on établira des objectifs de rendement individuels pour tous les gestionnaires et membres du personnel au début de l'exercice et que l'on procédera aux examens du rendement individuel après la fin de l'exercice.

Le directeur exécutif a rencontré des représentants de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) afin de discuter du soutien fonctionnel offert et de renouveler le protocole d'entente des services corporatifs.

Apprentissage, innovation et gestion du changement

Parfois, la Commission du droit invite des invités spéciaux à déjeuner avec ses gestionnaire et les membres de son personnel afin qu'ils partagent leurs connaissances et leur expérience dans des domaines d'intérêt. Par exemple, des représentants du ministère de la Justice et de Statistique Canada ont rencontré des agents de recherche de la Commission du droit afin de discuter des meilleures pratiques relatives aux projets de recherche. On a également organisé des réunions spéciales avec les gestionnaires et les membres du personnel afin de partager les leçons apprises au sujet de projets précis de recherche qu'ils ont jugées pertinentes et utiles.

Résultats et rendement

La Commission du droit a élaboré son Architecture des activités de programme et elle a présenté les renseignements relatifs au budget conformément aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le rapport des plans et des priorités de la Commission du droit, ainsi que le rapport de rendement ministériel ont été réorganisés afin de montrer les engagements, les activités clés prévues ou mises en œuvre, les résultats prévus ou obtenus et les dépenses réelles à l'égard appuyant les initiatives du programme principal.

La Commission du droit a aussi mis à jour son modèle de rendement de « chaîne de résultats » dans le cadre de ces activités, résultats et ressources qui soutiennent les réalisations stratégiques. La Commission du droit examinera la question de savoir si certains aspects du cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats peut être utilisé pour mieux définir son cadre de gestion du rendement.

Annexe 1 – Tableaux financiers

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés (en millier de $)

		2003-2004			
Crédit		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Commission du droit du Canada				
35	Dépenses du programme	2 943	2 954	3 521	3 409
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	167	167	204	204
	Total	3 110	3 121	3 725	3 613

Les autorisations totales pour 2003-2004 représentent une augmentation de 615 000 $ ou 20 % par rapport au budget principal des dépenses de 3 110 000 $. Cet écart correspond principalement aux fonds reçus dans le cadre des budgets supplémentaires pour la réinstallation et à l'aménagement des nouveaux locaux, pour le report de budget de fonctionnement de 2002-2003 et pour les augmentations salariales du personnel de direction.

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millier de $)

	2003-2004			
Commission du droit du Canada	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Equivalents à temps plein (ETP)	11	11	11	12
Dépenses de fonctionnement	3 110	3 121	3 725	3 613
Dépenses en capital	-	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-	-
Total des dépenses brutes	3 110	3 121	3 725	3 613
Autres recettes et dépenses				
Recettes non disponibles	-	-	-	-
Coût des services offerts gratuitement par d'autres ministères	224	224	164	164
Coût net du programme	3 334	3 345	3 889	3 777

Ce tableau démontre le coût total du programme incluant le coût des services offerts gratuitement par d'autre ministères, soit le coût lié aux installations matérielles et aux régimes d'assurance des employés.

Les dépenses réelles representent 97% des autorisations totales. L'écart de 112 000 $ entre les dépenses réelles et les autorisations totales est principalement attribuable aux coûts de réinstallation et d'aménagement des nouveaux locaux inférieurs aux prévisions.

Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millier de $)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission du droit du Canada	3 188	3 122	3 110	3 121	3 725	3 613

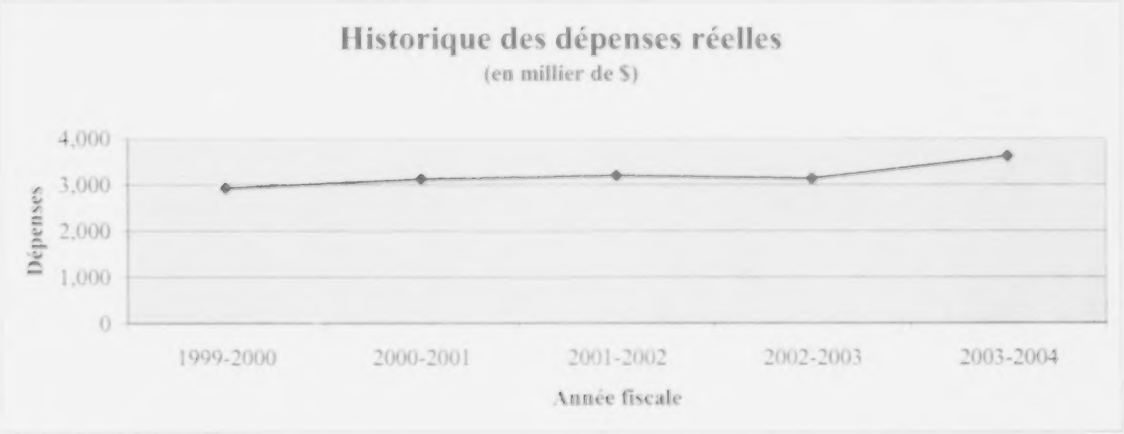

- Comparativement aux dépenses des années antérieures, l'augmentation des dépenses en 2003-2004 correspond principalement à des dépenses supplémentaires encourues dans le cadre d'une réinstallation et d'un aménagement des nouveaux locaux.

Annexe 2 – Loi administrée

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi su la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Annexe 3 – Information sur les personnes-ressources

Le droit touche tous les membres de notre société. Ainsi, chacun a intérêt à veiller à ce qu'il soit pertinent, adapté, efficace, accessible et juste. La participation du public aux travaux de la Commission du droit et au renouvellement de notre système juridique est essentielle. La Commission du droit du Canada encourage le public canadien à s'impliquer et à influencer les choses.

Commission du droit du Canada
222, rue Queen, bureau 1124
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone :	(613) 946-8980
Télécopieur :	(613) 946-8988
Courrier électronique :	info@cdc.gc.ca
Site Web :	www.cdc.gc.ca

Annexe 4 – États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission du droit du Canada.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.

Dennis Cooley
Directeur exécutif

le 11 juin 2004

Denis Pelchat
Agent financier supérieur à temps plein

le 11 juin 2004

État de la situation financière (non-vérifié)

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

au 31 mars (en dollars)	2004	2003
Actifs		
Actifs financiers		
Comptes à recevoir		
Autres ministères	7 896	78 613
Entités externes	-	3 297
Avances	1 000	1 000
Total des actifs financiers	8 896	82 910
Actifs non-financiers		
Immobilisations (note 5)	271 058	-
Total de l'actif	279 954	82 910
Passifs		
Comptes à payer et frais courus	359 843	540 722
Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées	84 900	92 200
Total du passif	444 743	632 922
Actif net		
Actif net, début de l'exercice	(550 012)	(389 117)
Coût des opérations	(3 476 623)	(3 182 008)
Encaissement net provenant du gouvernement	3 698 046	2 893 113
Services reçus gratuitement (note 6)	163 800	128 000
Total de l'actif net	(164 789)	(550 012)
Total du passif et de l'actif net	279 954	82 910

Engagements (Note 7)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

État des résultats (non-vérifié)

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

pour l'exercice se terminant le 31 mars (en dollars)	2004	2003
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	1 445 893	1 335 697
Services professionnels	1 051 816	935 402
Information	452 307	319 237
Déplacements	173 675	209 563
Location	160 859	137 046
Communication	61 346	59 959
Amortissement des immobilisations	33 882	-
Vacances et surtemps cumulés	32 807	4 553
Réparations	24 035	36 986
Approvisionnement et fournitures	20 951	39 961
Dépenses d'équipement	18 769	103 552
Divers	283	52
Coût des opérations	3 476 623	3 182 008

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non-vérifié)

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

pour l'exercice se terminant le 31 mars (en dollars)	2004	2003
Activités d'exploitation		
Coût des opérations	(3 476 623)	(3 182 008)
Éléments sans effet sur l'encaisse inclus dans le coût des opérations		
Amortissement des immobilisations	33 882	-
Services reçus gratuitement	163 800	128 000
Rajustements provenant de l'État de la situation financière		
Variation de l'actif financier	74 014	(33 023)
Variation du passif	(188 179)	193 918
Besoins de trésorerie pour les activités d'exploitation	(3 393 106)	(2,893,113)
Activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations		
Acquisitions	(304 940)	-
Besoins de trésorerie pour les activités d'investissement en immobilisations	(304 940)	-
Encaissement net provenant du gouvernement	(3 698 046)	(2 893 113)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiées)

1. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

Le mandat de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin d'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle de la Commission est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses à l'échelle de la Commission. Vus sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et de dépenses sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

(a) Crédits parlementaires

La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 8 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

(b) Encaissement net provenant du gouvernement

Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net provenant du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères et agences.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(c) Charges

Les charges sont consignées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes sont inscrits à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif et un montant correspondant est porté directement au crédit de l'actif

(d) Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les comptes à recevoir dont le recouvrement est incertain.

(e) Immobilisations

Les améliorations locatives dont le coût initial est supérieur à 5 000 $ sont comptabilisés selon leur coût d'achat et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante du bail. L'amortissement des immobilisations débute le mois suivant leur mise en service.

(f) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les frais courus, la provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées et l'amortissement des immobilisations sont les éléments les plus importants pour lesquels on a eu recours à des

4. Opérations entre entités apparentées

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres ministères et les sociétés d'état. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que que certains services sont offerts gratuitement (note 6).

5. Immobilisations et amortissement cumulé

Immobilisations (en dollars)	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations/ rajustements	Solde à la fin de l'exercice
Améliorations locatives	-	304 940	-	**304 940**
	-	304 940	-	**304 940**

Amortissement Cumulé (en dollars)	Solde au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice en cours	Aliénations/ rajustements	Solde à la fin de l'exercice
Améliorations locatives	-	33 882	-	**33 882**
	-	33 882	-	**33 882**
Valeur comptable nette	-	271 058	-	**271 058**

6. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus sans frais auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants sont reflétés en tant que charges de fonctionnement dans l'État des résultats.

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Locaux fournis par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**80 900**	67 600
Contributions couvrant les quotes-parts de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	**82 900**	60 400
	163 800	128 000

7. Engagements

La Commission a conclu des contrats de location pluriannuels pour lesquels elle s'engage à effectuer des paiements futurs lorsque les services seront rendus. Les engagements des exercices futurs s'établissent comme suit :

(en dollars)	
2004-2005	**89 600**
2005-2006	**89 600**
2006-2007	**59 100**

8. Crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Dépenses du programme - Crédit 35	**2 943 000**	2 915 000
Budget supplémentaire - Crédit 35a	**-**	47 896
Budget supplémentaire - Crédit 35b	**543 804**	-
Virement du CT - Crédit 10	**11 100**	-
Virement du CT - Crédit 15	**23 000**	36 000
	3 520 904	2 998 896
Annulés	**112 260**	92 487
	3 408 644	2 906 409
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**204 262**	215 233
Utilisation des crédits	**3 612 906**	3 121 642

9. Rapprochement entre le coût des opérations et l'utilisation c crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Coût des opérations	**3 476 623**	3 182 008
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les résultats net mais sans incidence sur les crédits :		
Services reçus gratuitement	**(163 800)**	(128 000)
Redressements des dépenses de l'exercice antérieur	**21 725**	62 934
Variation de la provision pour vacances et surtemps cumulés	**7 300**	4 700
Amortissement	**(33 882)**	-
	(168 657)	(60 366)
Rajustement pour les postes sans incidence sur les résultats nets mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisitions d'immobilisations	**304 940**	-
Utilisation des crédits	**3 612 906**	3 121 642